

# JOURNAL HISTORIQUE

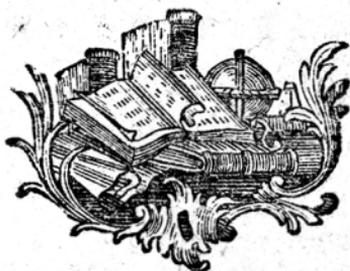
ET  
LITTÉRAIRE.

15. MARS 1790.

---

*Neque te ut miretur turba, labores,  
Contentus paucis lectoribus. Hor. Sat. 10, l. 1.*

---



**A MAESTRICHT,**

Chez FRANÇOIS CAVELIER, Imprimeur-  
Libraire, sur le Vrythof.

*Et se trouve à LIEGE,*

Chez J. F. BASSOMPIERRE, Imprimeur-  
Libraire, vis-à-vis Ste. Catherine,





# JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

15. Mars 1790.

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Correspondance particuliere & historique du maréchal duc de Richelieu, en 1756, 1757 & 1758, avec M. Paris du Verney, conseiller d'état, suivie de Mémoires relatifs à l'expédition de Minorque, en 1756, & précédée d'une Notice historique sur la vie du maréchal.* A Paris, chez Buiffon; à Liege, chez Lemarié. 1789, 2 vol. in-8vo. prix 6 liv. 12 s.

**V**OICI le compte que l'éditeur rend de cette *Correspondance.* „ Un étranger, officier-général au service de France, forma, vers 1765, le projet d'écrire l'histoire de la guerre, commencée sur mer & en Allemagne en 1756, en rassembla des matériaux. M. Paris du Verney, qui avoit eu la plus grande influence pendant les quatre ou cinq premières années de cette

guerre, & qui avoit entretenu des correspondances particulieres avec les ministres & les généraux, les remit à cet officier-général, à condition qu'il n'en feroit aucun usage de son vivant. La mort enleva M. du Verney en 1770, & peu de tems après, le militaire en question, avant qu'il eût pu employer les Mémoires dont nous parlons. Le hasard nous ayant fait tomber entre les mains ces papiers, nous les avons élagués & mis en ordre, avec le projet de les donner successivement au public . . . Si on ne peut les considérer (les lettres du maréchal de Richelieu) comme des modèles de diction, on ne leur contestera pas du moins d'être d'excellens matériaux pour l'histoire, en ce qu'elles font connoître l'origine & les véritables causes de nos défaites en Allemagne pendant la guerre de 1756. On a ajouté, à la fin du second volume, la collection la plus complète & la plus instructive qui ait encore paru, sur la conquête de l'isle de Minorque, en 1756. „

La Notice historique est assez bien rédigée, & le feroit beaucoup mieux, si la vérité des faits n'étoit pas quelques fois déguisée en faveur du héros dont la gloire intéresse l'auteur. L'aventure qui obligea le duc de quitter Vienne & qui a fait beaucoup de bruit dans toute l'Europe, est ici racontée de la manière suivante.

„ Le duc de Richelieu étoit trop aimable, dit  
 „ son historien, pour ne pas plaire aux fem-  
 „ mes de Vienne & déplaire à leurs maris. On  
 „ attribue à la vengeance de ceux-ci un dés-  
 „ agrément qu'il éprouva. Il donna de nuit,  
 „ dans un jardin, une espece de fête qu'on  
 „ représenta, dit-on, à l'empereur Charles VI,  
 „ prince dévot & crédule, comme une assem-  
 „ blée criminelle très-dangereuse, qui avoit

„ pour objet d'offrir un sacrifice à la lune, &  
 „ même de faire un pacte avec le diable. Il  
 „ est vraisemblable que ce n'étoit qu'une or-  
 „ gie dans laquelle on sacrifia certainement à  
 „ Bacchus, peut-être à Vénus, mais où la lune  
 „ & sur-tout le diable furent probablement ou-  
 „ bliés „ C'est ainsi qu'avec un *probablement*  
 on calomnie un prince connu par sa justice &  
 sa sagesse autant que par sa *dévotion*. A qui per-  
 suadera-t-on que la *crédulité* de Charles fut telle  
 qu'un ambassadeur de France se trouva hors  
 d'état de repousser une imposture, & que ce  
 prince ferma les oreilles à tous les moyens de  
 justifier un si illustre accusé ? La réalité du sa-  
 crifice fait au diable par le duc, en compagnie  
 de deux autres seigneurs, dans la vue d'en ti-  
 rer de l'argent pour *sacrifier à Vénus & à Bac-*  
*chus*, n'est que trop constatée. Et qu'on ne dise  
 pas que Richelieu étoit trop philosophe pour  
 croire au diable ; il ne l'étoit pas plus que le  
 duc régent qui y croyoit très-fort & cherchoit  
 à faire connoissance avec lui (a). N'a-t-on pas  
 vu une dame célèbre qui ne croyoit pas en  
 Dieu, dépenser 50 mille livres pour voir le dia-  
 ble ? Et le cagliostroisme & le mesmerisme n'ont-  
 ils pas été pratiqués par des philosophes (b) ?...  
 Mais il est arrêté que la vérité des faits fera

---

(a) „ Il s'étoit piqué, dit le duc de S. Simon, Mém. de  
 „ d'avoir cherché à voir le diable, quoiqu'il avona S. Simon,  
 „ qu'il n'avoit jamais pu réussir; mais épris de ma- suppl. t. x.  
 „ dame d'Argenton & vivant avec elle, il trouva p. 295.  
 „ d'autres curiosités trop approchantes & sujettes  
 „ à être sinistrement interprétées. On consulta des  
 „ vers d'eau devant lui sur le présent & sur l'a-  
 „ venir. „

(b) Autres scènes très-modernes, & divers té-  
 moignages non suspects, 15 Mai 1789, p. 90.

constamment & par-tout sacrifiée à la fausseté & à la corruption du siècle, non-seulement dans les livres d'histoire, mais encore dans les petites notices biographiques.

Il ne faut pas confondre cet ouvrage avec les *Mémoires du maréchal de Richelieu*, au sujet desquels le duc son fils a fait publier l'avis suivant.

*Le duc de Richelieu a vu, avec la plus grande surprise, qu'on alloit faire paroître des Mémoires contenant la vie de son pere, comme ayant été écrits sous ses yeux, & que dans ce prospectus on présente son pere comme un intrigant, puisqu'on annonce qu'on rapportera ses intrigues pendant la régence, ses galanteries & celles des princesses qu'il a eu l'art de charmer. Enfin, qu'il existe des chroniques scandaleuses & politiques de la régence & du regne de Louis XV, composées par le maréchal de Richelieu, dont on a tiré une partie des faits rapportés dans ces Mémoires. Le duc de Richelieu s'empresse de prévenir le public qu'il est à sa connoissance que l'auteur de ces Mémoires a eu, du vivant de son pere, communication de quelques manuscrits de sa bibliotheque; que lui-même lui en a confié, quelques-uns qui lui ont été rendus; que cette petite partie de matériaux ne peut former une histoire complete, & qu'il n'a, ainsi que personne de sa famille, aucune connoissance des chroniques scandaleuses & politiques. Le duc de Richelieu a remis entre les mains d'une personne pour qui M. le maréchal de Richelieu avoit de l'estime & de l'amitié, & en laquelle le duc de Richelieu a toute confiance, les correspondances politiques & particulieres de son pere, & la totalité de ses manuscrits. Ces pieces rassemblées pourront servir seules à la composition des Mémoires authentiques dont on s'occupe. Le duc de Richelieu croit devoir à son pere de prévenir le public contre la publication d'un ouvrage qui sembleroit avoué de lui, & qui peut contenir des faits hasardés ou défavorables à sa mémoire.*

Signé le duc de Richelieu.

---

*Voyage de M. le Vaillant dans l'intérieur de l'Afrique par le cap de Bonne-Espérance, dans les années 1780, 81, 82, 83, 84 & 85. A Paris, & à Liege chez Lemarié. 1790, 2 vol. in-8vo. de 383 pages chacun, prix 15 livres.*

LONG-TEMPS trompé par de fastueuses annonces & des louanges hyperboliques, j'ai pris pour règle de juger d'abord des ouvrages en raison inverse de leur réputation, sauf de vérifier ensuite ce préjugé par une lecture attentive : & cette règle, je l'avoue, m'a si bien servi, que jamais elle ne s'est trouvée en opposition avec le jugement que j'en portai ensuite avec une pleine connoissance de cause. *Cet ouvrage est généralement prôné, donc il ne vaut rien* : quiconque se réglera sur cet irréfutable argument \*, ne se trompera pas ; aussi ne me suis-je pas trompé en croyant que ce bruyant voyage étoit très-peu de chose ; après l'avoir lu, j'ai su qu'il étoit moins encore. (a)

L'Épître dédicatoire a été une première confirmation de ce jugement anticipé. En voici tout le contenu. *Monseigneur, je vous ai dédié mon livre. Le public en sera moins étonné que vous. Je suis &c, c'est-à-dire. „* Quel mérite ne devez-vous pas avoir, puisqu'un tel livre vous est dédié ! Mais vous êtes modeste, & ne comprenez pas d'où vous vient un tel honneur. Le public

---

(a) Notice trop favorable, 15 Mai 1788, p. 139. — Plaisant usage que le voyageur faisoit du coq, *ibid.* p. 141.

supplée à cette connoissance „... Quand un auteur a une telle opinion de son livre, on peut sans aucune témérité assurer qu'il a écrit bien des sottises.

\* 1 Mars  
1788, p.  
307.

M. le Vaillant critique & déprime ceux qui ont parcouru le même pays que lui ; il parle légèrement de M. Sparman \* ; pour le sage & judicieux Kolbe (a), il le traite avec le dernier mépris. » On peut, dit-il, des rêveries même » de Kolbe, extraire des faits certains qu'un » séjour de dix ans à la ville (du cap) avoit » mis continuellement sous ses yeux. Il n'en a » pas tant imposé sur ce point qu'on l'imagine. » Son livre contient peut-être des vérités qui » n'ont plus lieu de nos jours, & sont prises » pour des fables. Mais, avec le tems, les » mœurs, les caractères, les modes, les loix, » les empires même changent & varient à l'in- » fini. C'est un visage qu'a défiguré la vieil- » lesse, & qui ne ressemble plus au portrait » qu'on en fit autrefois. »

D'abord tout ceci est d'une fausseté évidente à l'égard des Hottentots & autres peuples de ce genre, où les mœurs, les caractères, les modes &c. ne changent pas dans un intervalle aussi court que celui qui s'est écoulé entre les deux voyageurs. Continuons. „ Il n'en est pas » de même de ce que ce voyageur sédentaire » a platement avancé sur les Hottentots & les » cérémonies de leur religion ; si ce qu'il en » dit a existé, il faut bien que l'esprit philoso- » phique qui plane impérieusement sur l'Euro- » pe, ait un peu rafraîchi l'air brûlant des » climats Africains ; car je n'y ai vu aucune

---

(a) Auteur d'une très-bonne *Description du cap de Bonne-Espérance*, traduite en François par M. Bertrand. 1741, 3 vol. in-12.

„ trace de religion , rien qui approche même de  
 „ l'idée d'un Etre vengeur & rémunérateur. „  
 Il est plaifant de voir M. le Vaillant juger  
 de la religion des Africains par *l'esprit philo-  
 sophique qui plane impérieusement en Europe.*  
 Il est heureux pour lui aussi d'avoir mieux connu  
 la religion des Hottentots en faisant quelques  
 courses avec eux , que M. Kolbe qui fut leur  
 concitoyen pendant dix ans (a). Nous ne répé-  
 terons pas les contes grossiers que tant soit peu  
 de véracité auroit fait supprimer à M. le Vail-  
 lant , & dont la suppression l'auroit empêché de  
 se contredire & de se réfuter lui-même. Par ex. ,  
 pour prouver contre M. Kolbe que les Hot-  
 tentots n'ont aucune religion , *ils me rioient  
 franchement au nez*, dit-il , *quand je leur faisois  
 des questions sur leur religion. Quelquesfois je  
 les voyois s'indigner , hauffer les épaules , éclat-  
 er en imprécations.* Et comment ces bonnes  
 gens se seroient-ils tout-à-coup si étrangement  
 irrités contre ce qu'ils ignoroient profondément ,  
 contre un objet dont ils n'avoient aucune idée ?  
 Et que devient le vieux & incontestable axiome  
*ignoti nulla cupido nec odium* ? Oh ! cette in-

T. 1. P.  
136.

(a) Il seroit étonnant que les sauvages de Ma-  
 dagascar , si voisins des Hottentots , connussent si  
 bien la divinité , tandis que les Hottentots n'en  
 fauroient rien du tout. Voici la priere que les Ma-  
 dagascariens lui adressent. „ O Eternel ! ayez pi-  
 „ tié de moi , parce que je suis passager ; ô in-  
 „ fini ! parce que je ne suis qu'un point ; ô fort !  
 „ parce que je suis foible ; ô source de la vie ! parce  
 „ que je touche à la mort ; ô intelligent ! parce que  
 „ je suis dans l'erreur ; ô bienfaisant ! parce que je  
 „ suis pauvre ; ô tout-puissant ! parce que je ne puis  
 „ rien „. — Diverses réflexions sur la maniere  
 de questionner les sauvages , & de connoître leurs  
 vrais sentimens sur la divinité , *Cat. philos.* t. 1. n. 93  
 & suiv.

Flaccourt.  
*Hist. de  
 Madag.* p.  
182.

dignation, ces imprécations sont à coup sûr l'effet de l'esprit philosophique qui plane impérieusement en Europe. (a)

Mais ces délires du philosophisme sont-ils du moins rachetés par des détails intéressans sur l'histoire naturelle? J'ignore ce que le voyageur nous dira dans les volumes suivans : mais dans ces deux premiers, je puis assurer que je n'y ai rien trouvé du tout, que je n'eusse vu ailleurs, excepté peut-être quelques légers détails sur la giraffe. Encore en avons-nous plusieurs descriptions plus ou moins exactes. Il approuve lui-même celle de Gilius; & cet animal, comme nous l'avons dit ailleurs\*, est connu en Europe depuis Jules-César. — Si on retranche tout ce qui est personnel à l'auteur & les narrations interminables où son égoïsme l'entraîne, & auquel ses galanteries avec les Hottentotes, avec la belle *Nanina* sur-tout, dont il nous donne le portrait, lui paroissent donner un haut prix; si, dis-je, on retranche tout cela, il restera très-peu de choses de ces deux gros volumes, & ce qui restera n'aura rien de neuf. La seule notion utile que le lecteur puisera dans ce vaste recueil de nullités, c'est la remarque du voyageur sur la pudeur de ces pauvres sauvages, bien propre à confondre le sexe d'Europe & l'auteur lui-même qui s'en jouoit si cruellement (b); *item* à réfuter les philosophistes qui

\* 15 Juin  
1788, p.  
327.

---

(a) Div. observ. sur les Hottentots, 1 Mars 1788, p. 319, 320.

(b) Cette grande pudeur des Hottentotes, ces cris, ces pleurs, quand un impudent leur fait quelque insulte, ne décelent-ils pas un sentiment moral? tout cela est-il conciliable avec l'ignorance complete du

ont voulu enlever à la nature humaine ce rempart précieux de l'innocence, ce garant de la reproduction & de la conservation de l'espèce, en le rangeant parmi les choses arbitraires, parmi les effets de l'éducation & du préjugé. (a)



G. J. de Buinick Epistola familiaris ad excellentissimum dominum comitem B. D. P., de seu fratris seu domini Thaddæi a S. Adamo Commentatione biblicâ in effatum Christi, Matth. XVI. 18. 19 *A Duffeldorff, chez Pierre Kauffmann; à Maestricht, chez Cavalier, 1790. in-8vo. de 20 pag.*

**L**n'est plus possible de rien ajouter à l'hétérodoxie & à l'impudente ignorance des moines dogmatifans qui désolent l'église d'Allemagne. L'objet particulier de la haine de ceux qui s'appellent *hermeneutes*, c'est l'Écriture-Sainte, qu'ils déchirent à belles dents, & sur laquelle ils rassemblent toutes les creuses spéculations que leur savoir compilateur & plagiaire a pris chez les juifs, les sociniens, les anabaptistes, les calvinistes &c. C'est ainsi que pour détruire la primauté pontificale & le centre de l'unité catholique, l'homme, dont hélas! nous avons plus d'une fois inutilement

---

bien & du mal, du Dieu qui récompense l'un & qui punit l'autre?... Qu'on suive attentivement les récits de M. le V., on verra qu'ils se détruisent les uns les autres.

(a) Réfutat. de cette erreur, 15 Octob. 1784, p. 245. — *Cat. phil.* n. 454 t. 3. p. 53. — Beau passage de Sénèque, *ibid.* p. 54, note (b).

\* 15. Déc.  
1789.  
p. 586, &  
autres  
ibid.

redressé & déploré les erreurs \*, dénature le fameux passage, *Tu es Petrus, & super hanc Petram aedificabo Ecclesiam meam &c.*, par tout ce qu'il trouve d'explications chez les protestans. Le savant auteur de l'*Épître* que nous annonçons ici, remarque avec indignation que dans une foule d'auteurs allégués il ne se trouve qu'un seul catholique. „ *Professor publicus atque ordinarius, §. 1. periocham sive argumentum Matthæi XVI. v. 18 & 19, jam inde a patrum aetate ingenia interpretum vexasse atque in varias partes traxisse, novissimè refert, eumque in finem obtestatur* du Pinium, Antonium de Dominis, Natalem Alexandrum, Casaubonum, ac Suicerum. *Eccur unus tantùm allegatur Catholicus, nimirum Natalis Alexander, & non plures, quorum tamen infinitus est numerus; atque inter omnes micant* Charlas, Schelstrate, Orsi, Zaccaria, Dieterich, Mertz, Mamachius, Ballerinius & Mayer? „

Le sage & orthodoxe critique fait ailleurs la même observation, & démontre la prédilection ou plutôt le goût exclusif du moine hétérodoxe pour les auteurs protestans, lors même que les catholiques ont supérieurement traité les mêmes matières. „ *Dùm §. 8. profert varias interpretationes versùs 18. Tu es Petrus, & super hanc Petram &c., attestatur* Clericum, Grotium, Hammodum, Whitby, Michaëlem, Rosenmullerum, Tellerum, Bathodtium, Hezelium, atque Hessium. *Cur extranei adducuntur testes? An in re domestica domestici desunt?* „

Par un passage plein de sentimens & de vraies lumieres théologiques, pris d'un commentateur catholique, le critique montre combien on a tort d'aller chercher dans une école profane & hétérodoxe, ce que l'on trouve plus abon-

clament & plus sûrement dans des sources pures & salubres. „ *Similiter exponit versum decimum-septimum.* Respondens autem Jesus dixit ei : Beatus est Simon Bar-Jona. *Annon longè satius fuisset, si novellus epidromus vel lectorem ad Cornelium a Lapide tantummodò remisisset, vel hæc ex eodem adduxisset verba :* „ *Beatus, & felix es, ô Pètre, ob hanc novam de me fidem; hæc enim ingens est bonum, & donum, non carnis, & sanguinis, id est nature; sed gratiæ Dei, tibi id ipsum inspirantis, & revelantis; fides enim hæc initium, & basis omnis gratiæ & gloriæ, ideoque hæc te, & multos per te, tuumque exemplum & prædicationem ducet ad beatitudinem æternam. Beatitudo enim viæ consistit in fide, & amore Christi : beatitudo verò patriæ in ejusdem visione & fruitione juxta illud Joan. 17. 2. Hæc est autem vita æterna, ut cognoscant te solum Deum verum, & quem misisti, Jesum Christum? Hinc Synodus Ephesina, actione 3. Ter beatissimus, inquit, & omni laude dignus Petrus Apostolus, qui est petra, & crepido Catholicæ Ecclesiæ, & rectæ fidei fundamentum. Hinc & inolevit consuetudo fidelium, ut Pontifici loquentes, dicant : Beatissime Pater. Undè S. Hieronymus ad Damasum Pontificem : Ego, inquit, beatitudini tuæ, hoc est, Cathedræ Petri consocior. „*

Il faut voir comme le critique dévoile le prétendu savoir-faire du révérend pere *hermeneute*, en matière de langues saintes ; comment il démontre l'ineptie du langage fastueux & pédantesque qu'il tient dans cette occasion, disant sur des idiomes dont il ne connoît pas même le caractère ; réduit à répéter tout uni-

ment & servilement tantôt Michaëlis , tantôt quelqu'autre linguiste , pour autant qu'il peut les comprendre ; & n'en censurant pas moins les Baronius , les Hardouin , les Maldonat , les Calmet &c.

\* Colloquia doctoris Ingolstadtensis.

On voit à la page 16 un passage remarquable tiré d'un ouvrage qui a fait la plus grande sensation \* , & qui auroit dû ouvrir les yeux aux métropolitains d'Allemagne , chez lesquels ces novateurs sont employés de préférence aux théologiens orthodoxes. „ *Vide alterum nempè Thaddæum a S. Adamo , Genesim Germanicè depravare , historias Sacras , miracula , prodigia , demones , tanquàm fabulas , deliria , cerebri figmenta tractare* „. Après cela , il n'est pas surprenant que l'ex-révèrend pere soit tout-à-fait à son aise , & qu'il plaïsante avec tant de grace , quand il rencontre dans l'Écriture-Sainte quelque chose qui n'est pas tout-à-fait naturel , & qu'on ne voit pas tous les jours dans les rues de Bonn ou de Mayence. Notre critique observe que le langage du serpent sous la figure duquel le démon tenta la première femme \* , est

\* Voyez là-dessus le Cath. philos. n. 261. 266. Dist. hist. art. Ophionée.

un des morceaux friands du hermeneute. Effectivement s'il n'y a pas de démons , comment pourra-t-il donner quelque mouvement à la langue d'une bête ? C'est bien autre chose encore avec l'âne de Balaam. L'Écriture-Sainte nous dit expressément que Dieu imprima ce mouvement à la langue de cet animal , *aperuit Dominus os asinæ*. Le révèrend pere est d'un autre avis : *nobis nec audet , nec debet asina loqui* \* . Mais si Dieu ne peut pas former des sons dans la bouche d'un animal où il y a déjà des dispositions organiques , il le peut encore moins en plein air ; & les paroles mémorables prononcées au baptême de Jésus-Christ , celles qui

\* Theses de 1788 , édit. avec des notes 1779.

furent entendues sur le Thabor, celles qui changerent S. Paul en un autre homme &c., tout cela est au jugement des dogmatifans de Bonn, de pures charlataneries. (a)

Le jugement que le P. Petau a porté d'un certain Catharus, paroît être à notre critique, celui qui caractérise le plus littéralement le De Theol. dogmat. t. 4. l. 3. cap. 7. §. 8.

*Ceu dogmaticorum Pater Petavius de Catharo quondam prædicavit, „ vocabulariis, & Grammaticorum tricis innutritus, ac Theologicarum rerum apprimè rudis, non ea quidem recondita, neque arcessita, sed obsoleta, sed millies explosa, sed ex trivio petita, atque ex fece declamatiuncula*

---

(a) Je transcrirai ici ce que j'ai écrit à l'article Balaam, dans la nouvelle édition du *Diæ. hist.* (dont le second volume, imprimé à demi, sera achevé au premier moment que je serai rendu à moi-même). „ Les incrédules ont fait des railleries infipides sur le langage de cette brute qui n'est cependant pas bien difficile à expliquer. Celui qui donne le mouvement à toute la nature, l'imprima pour un instant à l'organe d'un animal, comme il eût pu l'imprimer à quelqu'être inanimé. On ne voit pas pourquoi il seroit plus indigne de Dieu de faire parler un animal, que de faire entendre une voix en l'air, ou de se servir d'un autre signe pour intimer ses volontés. „ Je ne fais, dit un auteur moderne, si ceux qui „ ont plaisanté sur ce langage d'un animal, ont ré- „ fléchi que nous faisons parler tous les jours les „ pies & les merles : ils croient sans doute la di- „ vine puissance moins efficace que nos leçons „. L'apôtre S. Pierre remarque que Dieu choisit ce moyen de corriger Balaam, comme le plus propre à faire rentrer en lui-même ce prophète aveugle & insensé, confondu par l'organe d'une brute. *Correspondentem habuit suæ vesaniæ : subjugale mutum animal, hominis voce loquens, prohibuit prophetæ insipientiam.* 2. Pet. 2.

„ *cujuspiam garrit, quam in conventiculo all-*  
 „ *quo puritanorum puer excepit.* „ (a)

L'auteur finit par appliquer à notre herme-  
 neute & consors un passage remarquable d'un  
 grand pape : *Sacra non tantùm, sed usquè adedò*

Epist. 73.  
 P. 280.  
 Venise,  
 1728.

*divina hermeneutica ! cui quàm maximè con-*  
 „ *veniunt Clementis XI verba :* „ Quàm longè  
 „ *illorum auctores defensoresque a spiritu Dei*  
 „ *sunt, qui non est Deus dissensionis, sed pacis ;*  
 „ *quàm longè a sincerâ Christi charitate quam*  
 „ *adedò verbis prædicant, factis destruunt ; quàm*  
 „ *longè demùm a veræ humilitatis & obedien-*  
 „ *tiæ, quæ cæterarum virtutum fundamenta*  
 „ *sunt, tramite, dùm adversus ipsam Beati Pe-*  
 „ *tri sedem, Christianorum omnium Matrem &*  
 „ *Magistram, caput attollere ejusque mandatis*  
 „ *obviam ire, quinimò & potestatem convellere,*  
 „ *ac palàm impetere non erubescunt !* „

En ce moment je reçois un *Sermon* du même  
 dogmatifant, *über die gottheit Christi* (sur la  
 divinité de Jésus-Christ). Il est assez singulier  
 que dans une ville toute chrétienne & catholi-  
 que, on songe à faire des discours polémiques  
 sur

Athan. lib.  
 de incarn.

(a) Est-il étonnant que des moines disciples, en-  
 treprenant à la suite de quelques hermeneutes hé-  
 rétiques, d'interpréter les livres saints, ne disent  
 que des choses scandaleuses & absurdes ? „ La pre-  
 „ miere regle pour bien expliquer les livres divins,  
 „ dit S. Athanase, & d'en saisir le vrai sens, est une  
 „ vie sainte, une ame pure, & une vertu qui prend  
 „ son essor dans la foi de Jésus-Christ „. *Ad scrip-*  
 „ *turarum indaginem verumque intellectum, opus est vitâ*  
 „ *probâ, animo puro, & virtute quæ secundum Christum*  
 „ *est.* — *Div. réflex. Cat. philos. n. 16, 250, 285,*  
 „ *415.*

sur ce fondement de notre foi ; il faut croire que le goût des nouveautés commence déjà à ébranler cette grande base de la croyance chrétienne. Mais hélas ! ce sermon est peu propre à la raffermir. On y trouve de nouvelles erreurs, qui tendent à détruire non-seulement la divinité du Christ, mais encore la notion générale d'un Dieu juste & saint. C'est ainsi qu'on lit à la page 18 & 19. „ Si Dieu s'offense des péchés des hommes, si dans sa colere il immole les pécheurs à sa justice, à moins qu'ils ne détournent sa vengeance par des mortifications volontaires ; dès-lors notre confiance en lui n'existe plus. On le craindra comme un despote armé d'un fouet, & cette crainte enfantera l'esclavage. „

Un nommé *Schneider*, également digne professeur de l'académie de Bonn, renchérit sur ces blasphèmes, & s'écrie p. 32 \*. „ N'est-ce pas, mes freres, pour avoir des vraies idées de Dieu, nous détournerons les yeux du paganisme pour les fixer sur le temple de Jérusalem ? Si les païens ont marché dans les ténèbres, sans doute que la vérité aura répandu ses rayons chez des gens auxquels leur jehova envoya tant de docteurs & de prophètes ? Oh non, mes amis ; nous n'y trouverons pas le bon ami des hommes, ni cet être infiniment sage. C'est un Dieu colérique & emporté, entiché de sa gloire & de ses droits \*. „ Pardonnez, lecteurs chrétiens, je n'ai pas le courage de continuer. Ce n'est pas ici la vingtième partie des blasphèmes contenus dans les deux sermons ; blasphèmes inconnus sans doute à l'archevêque-électeur, du nom duquel ces renégats abusent pour détruire dans un pays jadis si chrétien jusqu'à

\* Je cite l'édition où les deux sermons sont joints.

\* Que ne disoit-il, un Aristocrate ?

l'idée du Créateur, pour y enseigner le plus plat épicurésisme, jusqu'à faire cōntister le culte de Dieu dans une tranquille & agréable jouissance des biens de la vie \*; pour faire enfin de l'école de Bonn, une demeure de ces animaux à soie qu'un homme qui étoit lui-même Epicuri de grege, appelloit porcos. (a)

\* Schnei-  
der, *ibid.*  
p. 33.

---

Discours à prononcer par un des membres des états-généraux. Paris 1789. broch. in-8vo. de 20 pages.

J'IGNORE si ce discours a été effectivement prononcé à l'assemblée-nationale, ou s'il est resté dans l'état de projet. Mais s'il a eu lieu, je ne crois pas qu'il aura été fort applaudi. Comme on s'apperçoit sans peine dans cette assemblée qu'on n'est plus au tems des apôtres (pour me servir des expressions du *Journal de Paris*), on y auroit été excessivement édifié d'entendre l'orateur parler contre la corruption des mœurs & la fausse philosophie, & rapporter

---

(a) Voilà donc où aboutit le fameux congrès d'Ems; à faire des apostats, des impies, des athées! C'est bien le cas de dire, *a fructibus cognoscetis eos*. On a commencé par insulter le chef de l'Eglise, & on finit par n'être plus chrétien, par n'être plus même homme!... Quelle douleur pour le zélé & compatissant catholique! Mais en même tems, quelle consolation & quel encouragement, quand il juge de sa foi par ses ennemis, & qu'il apprécie la sainteté de l'Eglise à qui il est soumis, par les qualités, les mœurs & les maximes de ses adverfaires, quand il peut dire avec S. Jérôme: *Tales habet adversarios Ecclesia, hi duces contra martyrum sanguinem dimicant, hujusmodi oratores contra apostolos pertonant!*

Hier. Epist.  
13. lib. 3.

à cette origine fatale tous les malheurs de la France.

„ Comment est-il arrivé , se demande-t-il ,  
 „ que le royaume le plus florissant de l'Europe , dans un tems de paix , & sous l'un des  
 „ meilleurs princes , un prince juste , bon ,  
 „ économe pour sa personne , desirant ardem-  
 „ ment le bonheur de son peuple , comment  
 „ au milieu de ce peuple qui s'étoit toujours  
 „ distingué par un amour naturel pour ses maî-  
 „ tres , les sujets se trouvent-ils surchargés par  
 „ les contributions , devenues nécessaires pour  
 „ subvenir aux charges de l'état ? Comment ,  
 „ malgré les impositions qu'il supporte , l'état  
 „ se trouve-t-il appauvri , & les finances in-  
 „ suffisantes ? Comment les mécontentemens &  
 „ les murmures éclatent-ils de tous côtés , sou-  
 „ vent par des satyres injurieuses à la majesté  
 „ royale , qui tendent à renverser les bases  
 „ mêmes de la monarchie ? Il n'est personne  
 „ d'entre nous qui ne se réponde à lui-même  
 „ que tous ces maux viennent de la déprava-  
 „ tion des mœurs. „

„ Oui , M.M. la dépravation des mœurs a  
 „ rompu tous les liens qui attachoient les su-  
 „ jets à leur roi & les citoyens entr'eux. Les  
 „ droits les plus sacrés de l'union conjugale  
 „ sont méconnus , tournés en dérision. Les sen-  
 „ timens de la douce tendresse qui forme l'u-  
 „ nion de familles , s'éteignent dans le cœur  
 „ des enfans ; la corruption a gagné toutes les  
 „ classes de l'état ; la voracité de l'ambition  
 „ veut tout absorber , pour satisfaire des pas-  
 „ sions à qui rien ne suffit , & dont les be-  
 „ soins s'accroissent toujours à mesure qu'elles  
 „ s'enflamment ; & la mauvaise foi & l'intrigue  
 „ que l'ambition met en œuvre , tendent de

„ tous côtés des pièges à la fortune des par-  
 „ ticuliers, & nous tiennent dans une inquié-  
 „ tude & une défiance continuelle qui corrom-  
 „ pent toutes les douceurs de la société ci-  
 „ vile. „

„ Mais ce qui met le comble à nos maux,  
 „ & ce que nos peres n'avoient jamais vu,  
 „ c'est que ces mêmes désordres se trouvent  
 „ autorisés par les maximes d'une philosophie  
 „ désastreuse, aussi effrénée qu'insidieuse, qui  
 „ couvrant sa profonde ignorance d'une har-  
 „ dieffe imposante & d'une réputation emprun-  
 „ tée, flatte les passions pour s'insinuer dans  
 „ le cœur, enduit d'un miel perfide la coupe  
 „ empoisonnée dont elle infecte les citoyens,  
 „ s'efforce de les rendre, par principes, li-  
 „ bertins, injustes, trompeurs, &, suivant les  
 „ circonstances, alternativement fiers & ram-  
 „ pans, en leur proposant les plaisirs de la vie  
 „ présente, comme leur dernière fin, & par  
 „ conséquent l'intérêt des passions pour la re-  
 „ gle des mœurs. „

„ Jettons, en effet, les yeux sur la multi-  
 „ tude des livres infames répandus avec tant  
 „ de profusion dans la capitale & dans toutes  
 „ les provinces du royaume, & qui trouvant  
 „ le cœur de l'homme si disposé à les accueil-  
 „ lir, acquierent une célébrité proportionnée  
 „ à la monstrueuse doctrine qu'ils renferment:  
 „ lisons ces brochures scandaleuses qui ne doi-  
 „ vent leurs succès qu'aux impiétés qui en  
 „ solliciteroient la proscription. On ne se borne  
 „ même plus à ces principes funestes, que  
 „ l'homme doit chercher son bonheur avant  
 „ tout, que ce bonheur consiste dans les plai-  
 „ sirs de la vie présente, que ses devoirs,  
 „ bornés à la justice & à l'humanité, ne lui

„ commandent plus rien quand ils se trouvent  
 „ en oppolition avec ce prétendu bonheur ;  
 „ on en développe hardiment les affreufes con-  
 „ féquences , & l'homme réduit à l'infteïn des  
 „ brutes , ne differe plus d'elles qu'en ce qu'il  
 „ est moins heureux & plus dépravé. „

„ Mais pour propager cette funefte doc-  
 „ trine , il falloit fapper , s'il étoit poffible ,  
 „ les fondemens d'une religion fainte , qui ef-  
 „ fenciellement ennemie des paffions , leur op-  
 „ pofoit fans cefse une digne invincible ; il  
 „ falloit calmer les alarmes d'une confcience  
 „ coupable fur les terreurs d'une vie à venir ,  
 „ fondées non-feulement fur les principes de  
 „ cette religion , mais encore fur les notions  
 „ naturelles d'une juftice divine & d'une pro-  
 „ vidence univerfelle ; il falloit , pour brifer  
 „ toutes les entraves qui gênoient les pen-  
 „ chans du cœur humain , renverfer la con-  
 „ ftitution d'une monarchie qui étant effenciel-  
 „ lement liée avec la religion , tenoit encore  
 „ les citoyens fous la dépendance des loix ;  
 „ il falloit , avant tout , corrompre les sources  
 „ de l'éducation. . . . . Le projet de la philo-  
 „ fophie eft aujourd'hui prefque confommé. On  
 „ blafpheme impunément contre Jefus-Chrift  
 „ & contre Dieu même ; la religion de Jefus-  
 „ Chrift eft appellée *superftition* , fes miniftres  
 „ ne font plus que des bonzes ignorans , hy-  
 „ pocrites , intéreffés à tromper la crédulité ,  
 „ pour regner avec empire fur les peuples &  
 „ les rois. Les fentimens précieux de pères ,  
 „ d'enfans , d'époux , l'amour inné des François  
 „ pour leurs maîtres , s'éteignent dans le fond  
 „ des cœurs. La religion de Jefus-Chrift n'eft  
 „ plus qu'un vain fantôme , qu'on n'ofe même  
 „ nommer dans un royaume très-chrétien. „

L'orateur s'étend ici sur la destruction d'une société célèbre, avec laquelle il prétend que l'éducation de la jeunesse a péri. On comprend que je ne puis le suivre dans les preuves qu'il allègue en faveur de cette assertion; mais on me permettra de rapporter ce qu'il dit des calomnies répandues contre cette société. Et quelle considération pourroit m'obliger à supprimer ce qui tend à venger la vérité & l'innocence? Ce ne sont pas d'ailleurs des raisonnemens ni des éloges; ce sont des faits publics & connus des hommes les plus ignares. „ Cette  
 „ société, qu'on représentoit comme une ar-  
 „ mée redoutable, confédérée contre les rois  
 „ pour dominer sur l'univers, s'est laissé im-  
 „ moler dans toutes les parties du monde, sans  
 „ ouvrir la bouche. Cette société, qui accu-  
 „ muloit les trésors du nouveau monde, a été  
 „ dissoute, & tous ses membres réduits à l'in-  
 „ digence, sans que les biens qu'ils ont laissés,  
 „ aient pu suffire pour leur assigner un revenu  
 „ qui fournit à leurs premiers besoins, & leurs  
 „ créanciers ont été ruinés. Que sont devenus  
 „ ces trésors dont aucun d'eux n'a eu con-  
 „ noissance, dont aucun d'eux n'a profité?  
 „ Cette société, qui regnoit en souveraine  
 „ dans le Paraguay, ayant des troupes & des  
 „ armes capables de se faire redouter du prince  
 „ même dont elle occupoit les états, se ré-  
 „ duisoit à une poignée d'hommes apostoli-  
 „ ques, qui répandus dans un pays encore  
 „ barbare, l'avoient arrosé de leurs sueurs, &  
 „ étoit parvenue, après bien des années d'un  
 „ travail opiniâtre & pénible, à réunir des  
 „ sauvages errans dans les forêts, à en for-  
 „ mer des hommes & des chrétiens en leur  
 „ prêchant l'évangile, à en composer une

„ grande société sous la direction de ces hom-  
 „ mes évangéliques qui pourvoyoient à tous  
 „ ses besoins, qui conservoient au milieu d'elle  
 „ l'innocence & la paix des premiers siècles  
 „ de l'Eglise, à donner enfin une nouvelle pro-  
 „ vince à l'Espagne, qui payant à ses maîtres  
 „ un tribut, lui assuroit encore cette partie du  
 „ nouveau continent contre l'invasion de ses  
 „ voisins. Qu'a-t-il donc fallu pour déposséder  
 „ ces puissans potentats ? Un simple décret  
 „ venu de plus de deux mille lieues, & au-  
 „ quel ils ont obéi avec la docilité de sim-  
 „ ples sujets. Ces hommes si dangereux, dont  
 „ la morale favorisoit la corruption des mœurs,  
 „ qui entretenoient des correspondances fu-  
 „ nestes à la tranquillité des peuples, ont été  
 „ dépouillés, chassés de leurs anciens domai-  
 „ nes, dispersés, & même pillés ; on a fouillé  
 „ dans leurs archives, on les a interrogés dans  
 „ les tribunaux, plusieurs d'entr'eux ont été  
 „ emprisonnés ; on les a observés en particu-  
 „ lier dans toutes les parties du royaume où  
 „ ils se sont répandus, ils ont été vus de près  
 „ par les évêques employés dans le ministère.  
 „ Quel complot a-t-on découvert ? De quel  
 „ crime les a-t-on reconnus coupables ? Ah !  
 „ qu'on leur rende leur première existence,  
 „ ils ne demanderont pas même les biens dont  
 „ ils ont été dépouillés. Ils trouveront, com-  
 „ me à leur naissance, dans l'économie d'une  
 „ vie frugale, dans le fruit de leurs travaux  
 „ & dans la générosité des citoyens vertueux,  
 „ des ressources suffisantes à leurs besoins. Il  
 „ ne leur faudra que la permission d'exister,  
 „ & leur utilité reconnue & justifiée par les re-  
 „ grets qu'ils ont laissés, leur attirera assez de  
 „ sujets pour réparer leurs pertes. Le discrédit

„ où sont malheureusement tombés la plupart  
 „ des ordres religieux , fera refluer dans le leur  
 „ une partie des sujets qui desirent se confa-  
 „ crer au service de la religion en vivant en  
 „ société sous les loix de l'obéissance. „

Si de tels vœux ont été exprimés dans l'assemblée-nationale , l'orateur n'aura pas tardé d'être *rappelé à l'ordre*. Il est sûr néanmoins que quelques députés ont été chargés de la part de leurs commettans , de parler en faveur de cet objet (a) ; mais je crois que

---

(a) C'est au moins ce que m'écrit un bien respectable citoyen de la capitale. — Dans le *Journal ecclésiastique* , Mai 1789 , on lit l'article suivant. „ On dit que plusieurs cahiers des provinces & de la capitale demandent nommément ou implicitement , le rétablissement de cet ordre qui fournissoit à nos collègues tant de bons instituteurs : si ces demandes sont exaucées , nos vœux sont remplis ; nous retirons un plan qui n'avoit été imaginé que pour suppléer aux anciens maîtres „. — Il paroît un *Mémoire* sur le même objet adressé aux états-généraux Belges , par un illustre magistrat 1 vol. in-8vo. de 28 pages. A Liege chez Tutot , Désor & Lemarié. M. Sabatier de Castres , dans sa *Valise découverte* p. 154 , m'attribue cet ouvrage , auquel je n'ai pas la moindre part. Mais une pièce authentique & qui ne manque pas de signatures (quoique je ne croie pas devoir les transcrire ici) , est une déclaration des jésuites de ces provinces , faite par un des plus anciens & des plus respectés , au nom de tous. Dans cette déclaration il est dit. „ Nous savons qu'il a été présenté par un  
 „ illustre magistrat , aux états Belges un *Mémoire*  
 „ relatif à notre rétablissement. Nous ignorons s'il  
 „ a été pris en considération ; s'il sera suivi de  
 „ quelque effet ; s'il peut en avoir dans les circon-  
 „ stances où les états sont eux-mêmes en butte à  
 „ une tourbe de démocrates ennemis : mais il est  
 „ de notre devoir de faire connoître la disposition  
 „ où nous sommes à cet égard. Nous déclarons  
 „ donc , que quelque changement que le tems ait

jusqu'ici aucun d'eux n'a osé remplir sa com-  
 mission, & qu'ils l'oseront tous les jours moins.  
 Le feul M. Lavie a parlé pour une augmenta-  
 tion de pension. „ Il y a déjà quelques jours,  
 „ dit le *Journal de Paris*, l'un des députés  
 „ de l'Alsace, M. Lavie, avoit réveillé par  
 „ un sentiment profond de justice, de pitié,  
 „ & peut-être de reconnoissance, un souvenir  
 „ que le tems sembloit avoir effacé. Au mo-  
 „ ment où les législateurs de la France dé-  
 „ crétoient cette destruction universelle des  
 „ ordres religieux, il avoit prononcé le nom  
 „ des jésuites, il avoit rappelé leurs malheurs  
 „ oubliés; il avoit appris en quelque sorte à  
 „ l'assemblée-nationale qu'il existoit encore de  
 „ ces infortunés qui avoient été sacrifiés, non  
 „ pas à la liberté, non pas à la raison & à la  
 „ patrie; mais à l'esprit de parti, mais à la  
 „ vengeance, mais à des haines implacables. „

Journal  
 de Paris.  
 1790 n.  
 31.

„ apporté à notre existence physique, à la vi-  
 „ gueur du corps, à l'activité de l'esprit; notre vo-  
 „ lonté n'a point varié. L'attachement persévérant  
 „ à un institut cher à notre cœur, nous fera sui-  
 „ vre promptement la voix qui nous rassemblera  
 „ pour en relever les ruines, & rentrer dans la  
 „ carrière de l'instruction, de la prédication, de  
 „ tous les travaux qui peuvent servir à la gloire  
 „ de Dieu & au bonheur des hommes. — Nous  
 „ devons ajouter que nous n'avons aucune part à  
 „ ce *Mémoire* où il se trouve des assertions que le  
 „ zele & les intentions de l'auteur ne nous per-  
 „ mettent pas de juger sévèrement, mais auxquel-  
 „ les cependant nous ne pouvons donner aucune  
 „ sorte d'approbation, voulant & devant persévé-  
 „ rer dans les sentimens d'une résignation paisible  
 „ & respectueuse à l'égard de la main qui nous a  
 „ frappés; & n'attendre que de la souveraine jus-  
 „ tice la réparation des torts qui peuvent nous avoir  
 „ été faits. *Si invenero gratiam in oculis Domini,*  
 „ *reducat me; Si autem dixerit, non places; præsto*  
 „ *sum, faciat quod bonum est coram se* (II, Reg. XV). „

*Réflexions sur le projet de vendre les biens ecclésiastiques, sur-tout relativement aux provinces Beligues. Broch. in-8vo. de 15 pag.*

**E**ST-IL à desirer que l'on vende les biens ecclésiastiques pour payer les dettes de l'état ? Dans l'ordre de la Religion, la proposition paroit révolter. Quand on a voulu, en Angleterre, en Hollande, extirper la Religion Catholique, on a vendu tous les biens ecclésiastiques. Dans dix, vingt ou trente ans, lorsqu'on ne pensera plus aux sacrifices du clergé, comment regardera-t-on les quatre-vingt ou cent millions que l'état devra lui payer ? On les regardera comme un impôt très-onéreux, qui ne pourra que rendre odieux & le clergé & la Religion même. Le traitement que l'on promettra d'abord aux ministres des Autels, sera diminué de proche en proche par les circonstances. Des besoins qui paroîtront plus urgens, des condescendances forcées, ameneront de la diminution dans les traitemens, & la diminution amenera insensiblement, & peut-être plutôt qu'on ne le pense, l'entière annihilation. Dans l'état des choses, il étoit des curés qui avoient moins, mais ils étoient sûrs d'avoir. Ils n'avoient à craindre ni l'intempérie des faisons, ni le caprice des contribuables, ni les circonstances ; & si les curés devoient avoir plus, faut-il, pour le leur donner, vendre les biens ecclésiastiques ? N'est-ce pas effectivement leur donner moins, lorsqu'on veut leur donner plus ?

Si les biens ecclésiastiques sont vendus, si ceux qui les possédoient sont réduits à de sim-

ples pensions viagères, les religieux que l'on appelle *mendiants* tombent d'eux-mêmes; on fait que sans le secours des abbayes & des corps ecclésiastiques, ils ne peuvent se soutenir. Dans vingt ans, lorsque nos ecclésiastiques n'existeront plus, nos autels seront donc réduits à n'avoir pour ministres qu'un curé, qu'un vicaire, qui n'auront ni aides, ni émulation! Et encore, pour alléger le fardeau qu'ils feront peser sur l'état, que ne fera-t-on pas pour en diminuer le nombre, soit en supprimant ou en unissant des paroisses, soit par tout autre moyen?

Le corps ecclésiastique est un ensemble; tous soutiennent le culte extérieur; il est quelques ecclésiastiques qui ne sont point dans leur état; & dans quel champ n'y a-t-il pas d'ivraie? Mais on peut dire qu'en général, sur-tout dans les provinces des Pays-Bas, les mœurs des ecclésiastiques sont pures & exemplaires.

Si l'on avoit dit à nos pères: „ Adoptez „ tel plan, qui va exposer vos neveux à ne „ voir presque plus d'Autels, à n'avoir qu'un „ curé, qu'un vicaire, & peut-être, dans la „ suite, à devoir les chercher au loin; „ qu'auroient-ils dit? Ils auroient répondu par des larmes de sang.

*Dans l'ordre de la politique*, la proposition ne paroît pas moins révoltante.

En vendant les biens des ecclésiastiques pour payer des dettes qui ne leur sont pas propres & particulières, on semble faire une excellente affaire; on s'imagine que l'on paie ses dettes avec le bien d'autrui. Cela est vrai dans le sens que le clergé est incontestablement propriétaire de ses biens; qu'il forme un corps politique; qu'à l'instar de tous les corps politiques, des villes, des hôpitaux, des colle-

ges &c. , il peut avoir des propriétés particulières ; que c'est lui qui a acquis, que c'est à lui qu'on a donné à des conditions, à des charges : mais quand on y réfléchit, nous voyons que les biens que l'on voudroit nous faire regarder comme appartenans à autrui, sont nos biens les plus chers, & ceux qui nous fructifient davantage.

( La fin l'ordinaire prochain ).

Aquila & satellites, in bubones mutati.

QUAM peperit gelidis Germania dura sub antris,  
 Belgarum exitio, pingues bacchata per agros  
 Ibat ovans Aquila : hanc comites cum Vulture stipant  
 Milvus & Accipitres. Gressus quodcumque cruentes  
 Impia turba tulit, reliquæ fugere volucres,  
 Fœtusque & dulces trepidæ liquere penates.  
 Vidit & exarsit Leo Belgicus ; ocyus irâ  
 Arrectæ fremuere jubæ, & vox intonat ore  
 Terribilis : „ meritas prædis, gens barbara, pœnas  
 „ Ecce dabis, nec inulta meis illuseris arvis. „  
 Sic Leo, succutiensque jubas cervice minaces  
 Exilit, inque Aquilam prædatricemque catervam  
 Fertur, & exitium intentans clademque propinquam,  
 Attonitum horrifonis rugitibus æthera complet.

Quem procul adversum tantâ se mole ferentem  
 Ut videre, tremunt, & pressi corda pavore  
 Immensum flevère, queant si fortè Leonem  
 Flectere ; sed fletu vindex non flectitur ullo,  
 Irarum impatiens : Aquilæ, mora nulla, trementi  
 Sanguincosque ungues, rostrumque alasque tenaci  
 Dilacerat morsu & victam dimittit inermem.  
 Nec satis est ; socios vindictâ mulctat eâdem  
 Victor, & alitibus reliquis ludibria præbet.

Tum volucris regina, suos jam turpiter artus  
 Detruncata, simul fidâ comitante catervâ,  
 Devia sylvarum quærit, Bubonis & instar,  
 Noctem atram sequitur, mutata conscia formæ :

*Et planè accifis, manus haud jam noxia, pennis,  
Nec se luci audet, nec aperto credere calo.  
Sic benè prostrato Leo Belgicus emicat hoste.*



*Les membres & l'estomac.*

Fable adressée aux factieux qui cabalent contre  
l'autorité, l'ordre public & la constitution  
des états.

La Font.  
fab. 2. l. 3.  
I. partie.

**J**E devois par l'*Autorité*,  
Avoir commencé mon ouvrage.

A la voir d'un certain côté

Messer *Gaster* \* en est l'image.

S'il a quelque besoin, tout le corps s'en ressent.

De travailler pour lui les membres se lassent,

Chacun d'eux résolu de vivre en gentilhomme,

Sans rien faire, alléguant l'exemple de *Gaster*.

Il faudroit, disoient-ils, sans nous qu'il vécût d'air.

Nous suons, nous peinons comme bêtes de somme :

Et pour qui ? Pour lui seul nous n'en profitons pas :

Notre soin n'aboutit qu'à fournir ses repas.

Chômions : c'est un métier qu'il veut nous faire ap-  
prendre.

Ainsi dit, ainsi fait. Les mains cessent de prendre,

Les bras d'agir, les jambes de marcher.

Tous dirent à *Gaster*, qu'il en allât chercher.

Ce leur fut une erreur dont ils se repentirent ;

Bientôt les pauvres gens tomberent en langueur :

Il ne se forma plus de nouveau sang au cœur :

Chaque membre en souffrit : les forces se perdirent.

Par ce moyen les mutins virent

Que celui qu'ils croyoient oisif & paresseux,

A l'intérêt commun contribuoit plus qu'eux.

Ceci peut s'appliquer à la grandeur légale,

Elle reçoit & donne, & la chose est égale.

Tout travaille pour elle, & réciproquement

Tout tire d'elle l'aliment.

Elle fait subsister l'artisan de ses peines,

Enrichit le marchand, gage le magistrat,

Maintient le laboureur, donne paie au soldat ;

Distribue en cent lieux ses graces souveraines,

Entretient seule tout l'état.

\* l'esto-  
mac.

Menenius le sut bien dire.

La commune s'alloit emparer du sénat.  
 Les mécontents disoient qu'il avoit tout l'empire,  
 Le pouvoir, les trésors, l'honneur, la dignité;  
 Au lieu que tout le mal étoit de leur côté,  
 Les tributs, les impôts, les fatigues de guerre.  
 Le peuple hors des murs étoit déjà posté.  
 La plupart s'en alloient chercher une autre terre,  
 Quand Menenius leur fit voir  
 Qu'ils étoient aux membres semblables;  
 Et par cet Apologue insigne entre les fables  
 Les ramena dans leur devoir.

---

**E**XTRAIT d'une lettre de Gand. „ *Ce n'est que depuis peu de jours que j'ai eu la satisfaction de recevoir tous vos Journaux dont l'inquisition Allemande & philosophique nous avoit privés depuis long-tems. Je trouve dans votre numéro du 15 Octobre 1788, p. 266, votre opinion touchant le nom de Centrones dont on aura fait par la suite Saint-Tron, où malgré le très-grand changement du nom, la prononciation primitive se trouve. Je suis du même avis, & je trouve votre idée très-propable; mais vous dites que vous avez contre vous, l'abbaye de Sain-Tron à Gand. Je ne sais trop qui peut vous avoir induit en erreur à ce sujet; car dans la ville de Gand, on ne connoit aucune abbaye ni couvent ni église qui porte le nom de Saint-Tron. Il n'y a donc rien ici qui s'oppose à votre opinion au sujet du mot Centrones.* „

Je remercie l'auteur de cet avis; ainsi que des n<sup>o</sup>. du *Bulletin officiel* qu'il m'a envoyés; comme il a gardé l'anonyme, je ne puis répondre que par la voie du Journal à un article de sa lettre. „ *Ce n'est pas l'étude approfondie de la nature qui rend quelques médecins & physiciens athées; c'est l'étude superficielle, c'est la foi-*

blesse de logique & de raisonnement, qui ne peut embrasser l'ensemble d'un objet vaste & profond, ni saisir tous les rapports qui en forment le véritable résultat. De-là le mot si connu, de Bacon : *Leves gustus in philosophia movere fortasse posse ad atheismum, sed pleniores haustus ad religionem reducere.* J'ai tâché de développer cette observation dans le *Catéch. phil.* t. 1. n. 5. „

De Aug.  
Scient.  
l. 1.

---

**BILLET** anonyme à l'auteur. „ *Un homme de sens ayant pris le Projet de Bourg-Fontaine pour un fîctum jesuiticum; le parti opposé vous requiert, monsieur, de lui vouloir bien fournir quelques réflexions là-dessus pour se tirer avantageusement de cette affaire de la société.* „

**RÉPONSE.** Comme je ne suis d'aucun parti, je ne puis tirer d'affaire les gens de parti. Tout ce que je fais, c'est que Jean Filleau, professeur en droit, & avocat du roi à Poitiers, n'étoit pas jésuite; & que de deux choses l'une est certainement vraie, savoir ou que le dit Filleau a été prophète, ou que sa Relation contient des faits très-réels. On peut voir le développement de cet argument irrésistible, dans la Préface de l'édition du *Projet de Bourg-Fontaine*, imprimée à Liege, chez Desoer en 1787. — Div. refl. sur cet objet, 1 Août 1789, p. 499 & autres *ibid.*

---

Lettre de M. André Lens à l'auteur du Journal.

**V**ous avez eu la bonté en 1776, d'annoncer mon ouvrage sur le Costume de plusieurs peuples de l'antiquité. Occupé au paisible exercice de mon art & toujours avide de m'instruire, je vis, il y a quelques semaines, un catalogue où se trouvoit une seconde édition corrigée, rectifiée, & augmentée, faite à Dresde en 1785, par M. Georges-Henri Martini, recteur du college de St. Nicolas à Leipsig. Je me procurai avec empressement cette nouvelle édition, espérant d'y trouver des remarques utiles & des augmentations intéressantes.

fantes; je ne m'attendois à rien moins qu'à n'y rencontrer, d'un bout à l'autre, qu'une censure amère, & un ton qui m'a paru plutôt celui d'un pédantisme impérieux que celui de la bonne critique, des observations fausses, & des reproches très-peu mérités. Malgré mon aversion pour ces sortes des débats littéraires, je crois devoir recourir, monsieur, à votre Journal, vous priant d'y insérer les réflexions ci-jointes, persuadé de votre zèle pour la conservation des regles de la saine critique, dont on ne peut s'écarter sans exposer les arts & les lettres à la barbarie. J'ai l'honneur d'être &c.

André Lens.

Bruxelles le 3 Février 1790.

RÉPONSE. L'étendue de ces remarques sur une édition peu connue dans ces provinces, & que M. Lens lui-même a ignorée pendant 4 ans, ne me permet pas de les placer dans le Journal, où elles occuperoient une place qui dans les circonstances est déjà beaucoup trop resserrée pour une multitude d'objets d'un intérêt vif & général. Les remarques de M. Lens sont justes; je suis sûr que tous ceux qui les liront en porteront le même jugement que moi: mais ils feront de plus une observation qui seule justifie pleinement M. Lens, & qui doit lui suffire. C'est que la nouvelle édition qu'on a faite de son ouvrage en Saxe, prouve qu'on l'a trouvé bon & utile. On ne réimprime pas les ouvrages qu'on méprise & où il n'y a rien d'intéressant à recueillir. Si l'éditeur s'est livré à une critique morgante & injuste, il est par le fait en contradiction avec lui-même. Que M. Lens n'ait pas dit tout ce qui pouvoit être dit sur l'objet qu'il a traité, qu'il n'ait pas compulsé tous les auteurs qui avant lui s'en étoient occupés, cela peut être sans doute, & c'est une observation que j'ai faite moi-même dans le tems \*. Mais quel est l'auteur, sur-tout s'il écrit sur une matière vaste & variée, qui puisse se flatter de l'avoir épuisée, & d'avoir rassemblé tout ce qui pouvoit étendre ou perfectionner ses idées? Il est aisé d'ajouter quelque chose aux avances d'un écrivain laborieux, de lui trouver des omissions & des inexactitudes; mais l'honneur de l'entreprise lui reste: c'est le fondement de l'édifice, que les critiques ont trouvé assez solide pour bâtir eux-mêmes dessus.

\* 1 Mars  
1777, P. 337.



## NOUVELLES POLITIQUES

### P O L O G N E .

**V**ARSOVIE (*le 19 Février*). L'on avoit eu dessein de prolonger les vacations de la diete jusqu'au 15 Février; mais les informations, reçues de Berlin sur l'état critique des affaires, a fait rouvrir les séances au jour fixé, c'est-à-dire, avant-hier. M. Malachowski, maréchal de la confédération de la couronne, a exhorté les états, à leur rentrée, à profiter du moment favorable & de la disposition amicale, où étoit S. M. Prussienne pour appuyer la république; par conséquent à travailler sans délai & avec zele à mettre l'armée sur le meilleur pied possible. En conséquence, l'on a remis en délibération le projet, pour régler les avancemens des officiers; & l'on y a fait quelque progrès. L'activité qu'on met pour former l'armée de concert avec la cour de Berlin, annonce l'apparence d'une guerre; & le général Woyna, envoyé de la république à Vienne, y a déjà demandé des éclaircissimens sur le rassemblement d'un corps de troupes en Galicie. Cependant l'on fera plus instruit de l'avenir après le retour du marquis de Lucchesini, envoyé de S. M. Prussienne. L'on a dit ce ministre tombé malade en route à Francfort-sur-l'Oder, ensuite, que pour revenir ici, il faisoit un détour par Breslau: mais ce ne sont que des bruits pour déguiser le voyage qu'il est allé faire à Dres-

de, pour mieux faire réussir la négociation, qu'après avoir obtenu, s'il est possible, l'aveu de l'électeur, il est chargé de porter à sa fin près de notre gouvernement.

Le 11, l'hiver s'est fait sentir ici. Ce jour-là le froid fut au 7<sup>me</sup> degré; le matin, la Vistule commença à être prise de glace, & à midi on la passa à pied; mais cette témérité coûta la vie à trente personnes, la glace, trop foible encore, s'étant rompue sous leurs pieds, elles furent toutes noyées.

#### S U E D E.

STOCKHOLM (le 20 Février). Les préparatifs de guerre se continuent dans tout le royaume avec la plus grande activité, sur-tout à Carlscrona, où l'on travaille nuit & jour à mettre la flotte en état d'entrer en mer dès le commencement du printems. On dit que le roi se rendra à Carlscrona dans les premiers jours du mois prochain, pour prendre inspection de la grande flotte, qui fera encore commandée pendant cette campagne par le duc de Sudermanie.

— Les régimens qui doivent servir sur la flotte de galeres, ont reçu leurs derniers ordres pour se mettre en marche, & il est parti plusieurs officiers pour enrôler des matelots.

— L'amiral Ehrenschwœrd ayant demandé sa démission, S. M. vient de la lui accorder; on croit que le lieutenant-colonel de Stedink fera nommé pour le remplacer.

#### I T A L I E.

ROME (le 21 Février). Afin de prévenir quelques mouvemens tumultueux qui pourroient éclater à tout instant soit dans cette capitale

ou dans quelqu'autre partie de l'état, le gouvernement a convoqué une assemblée des barons, en leur enjoignant de lever de nouvelles milices dans leurs différentes seigneuries. L'on continue à arrêter plusieurs personnes soupçonnées d'avoir eu des relations avec Cagliostro \* ; on assure que le marquis Vivaldi a été arrêté pour la même cause à Trieste. Pendant les jours de carnaval, quelques particuliers masqués, qui distribuoient des cocardes dans de petits paniers, avec des devises séditieuses, ont été mis en lieu de sûreté. Ce Cagliostro a bouleversé toute la tranquillité dont nous jouissions. (a)

\* Notice touchant cet homme, 15 Oct. 1786, pag. 310. — I. Janv. 1786, pag. 31.

Le célèbre avocat Mattei est arrivé, il y a quelques jours, venant de Naples; peu de tems après, il se rendit avec le chevalier Ricciardelli, ministre de la cour de Naples près du saint siege, chez le cardinal Spinelli. On dit que M. Mattei a été chargé d'une nouvelle suspension aux arrangemens proposés, & qui n'auront jamais lieu, si le pape ne cede à

(a) On prétend que la faction qui des *droits de l'homme* & des *intérêts du peuple*, a conclu la nécessité de prêcher *l'impieété & l'athéisme* (pour me servir de l'expression de milord Burke), a regardé comme un coup de parti d'effectuer une révolution à Rome; qu'à cette fin Cagliostro & un essaim d'admirateurs de *l'assemblée nationale* s'y sont transportés, dans l'espérance qu'à la faveur des scènes curieuses du cagliostrocinisme, on assembleroit assez de gens propres à détruire le gouvernement pontifical, le clergé de Rome, toute la splendeur & sur-tout les monumens saints de cette capitale du monde chrétien. Il faut convenir que les *droits de l'homme* s'étendent un peu trop loin, que les *amis du peuple* sont de terribles amis, & que les *intérêts du peuple* ne sont pas toujours ceux des honnêtes gens.

la cour des Deux-Sicules Castro & Ronciglione ; mais il n'y a pas d'apparence que dans les circonstances l'on veuille susciter au S. Pere une querelle de cette nature , & renouveler des prétentions auxquelles tant de fois on a solennellement renoncé. La cour de Naples feroit dans cette conduite bien peu d'accord avec celle de Vienne, qui ne néglige rien pour regagner la confiance du pontife. Le Bref qui a été sollicité a été adressé aux évêques des Pays-Bas, est aujourd'hui public. Il est écrit d'une maniere touchante & pathétique ; il exprime la sollicitude pastorale & la tendresse du pere commun pour les peuples & les rois. L'on ne doit pas s'étonner cependant s'il ne jouit pas d'une approbation tout-à-fait générale. Les Belges qui sont ici, n'en sont pas tous satisfaits. Il y a, selon eux, quelques passages qui feroient presque croire que le S. Pere n'est pas exactement au fait de l'esprit de la révolution, & des affaires qui depuis dix ans se sont passées dans ces provinces. Par exemple, quand le pontife dit qu'il s'est élevé chez *des nations catholiques de funestes mouvemens de discorde, qu'elles sont en proie aux dissensions les plus déplorables*, cela ne peut regarder la Belgique où les peuples n'ont eu qu'un esprit & qu'un cœur, & où les catholiques n'ont combattu que contre ceux qui ne l'étoient pas. Mais l'on ne peut prendre à la rigueur toutes les expressions dont s'est servi le pape, parce qu'elles n'étoient pas toutes à son choix, & qu'il falloit dire les choses de maniere à partager tant soit peu les torts, s'il avoit été possible. De plus, voyant l'empereur disposé à étendre les effets de sa résipiscence à tous ses pays, il étoit naturel que le pasteur universel ména-

geât une disposition qui promettoit un bien si vaste & si étendu. Quoi qu'il en soit, ce Bref est & sera toujours un monument bien honorable aux Belges par le témoignage qu'il rend à leur Religion; par la confiance que leur montre le premier pontife; par la part qu'il leur donne du repentir & de la rétractation de leur ci-devant souverain, preuve précieuse de la justice de leur cause, preuve consignée dans la pièce la plus respectable & la plus authentique qu'on puisse imaginer : monument sacré où l'on voit d'un côté la victoire d'un peuple chrétien, & de l'autre l'humiliation d'un monarque puissant qui, comme ce roi d'Asie dont il est parlé dans les Livres saints, promet, mais trop tard hélas! de restituer à Jérusalem tout ce qui lui avoit été enlevé par des mains ennemies \*.

Voici la teneur de ce Bref.

\* 2. Machab. 9.

*Dilecto filio nostro, Joanni-Henrico S. R. E. Presbytero Cardinali a Frankenberg, archiepiscopo Mechliniensi, & venerabilibus fratribus, Francisco episcopo Antuerpiensi, aliisque episcopis in provinciis Belgii & Flandriæ Austriacæ degentibus.*

PIUS PP. VI.

*Dilecte fili noster, & venerabiles fratres, salutem in Domino. Fungentes nos, nullis nostris meritis, illius vices in terris, qui est Deus pacis, qui que a sinu æterni Patris sui descendens, venit ad nos veram hominibus pacem allaturus, audire equidem non possumus sine immensâ animi nostri ægritudine, inter catholicos dissentionum motus excitari, ac turbas fieri; quæ multò sanè acerbius tunc descendæ sunt, cum illæ veluti modò apud vos accidit, inter principem & subditos, inter patrem & filios exoriantur.*

Hinc apostolici ministerii munere impulsus, ut nostram declarem voluntatem tam erga carissimum in Christo filium nostrum Josephum Hungariæ regem apostolicum, nec non Bohemiæ regem illustrem, in Romanorum imperatorem electum, principem vestrum, qui concordie amore succensus in suos amantissimos subditos, nostra hæc apud vos studia & officia exoptavit, quàm erga inclytos ordines, & populos istarum provinciarum de catholica Religione optimè meritos, & a S. sede dilectos semper carosque habitos, has ad vos mittendas litteras duximus, nostro communis Patris nomine, ac tanquàm sequestri ac pacificatores; ad vos, inquam, qui pastores in Ecclesiâ Dei cum sitis, in partem vocati estis nostrarum sollicitudinum.

Nos profectò non ignoramus in istâ rerum conversione vos nullam prorsùs habuisse partem, quippè quibus nihil fuit unquàm antiquius, quàm ut debitum a vobis obsequium cum pastorali conjungeretis officio ad sartam tectamque Religionem servandam, ad sacra vestra jura tuenda, & ad doctrinam ab omni errore vindicandam; quemadmodùm vestræ exposultationes ostendunt sæpiùs renovatæ, atquæ in vulgus jam editæ. Minimè etiàm nobis ignotum est istius nationis ordines toto hujus temporis spatio nunquam fuisse defectionis æstu concitato, ut principis sui imperium detrectarent, sed venerationem in Cæsarem præ se ferentes, illiusque justitiam meritis laudibus prosequentes, nihil aliud petiisse ac flagitasse, nisi ut eæ tollerentur e medio novitates, quæ Cæsaris quidem nomine, sed contra certam ipsius voluntatem videbantur invectæ adversus jura, & usus, & constitutiones nationis, nihil deniquè in votis habuisse, nisi ut simplex, sincera, & sine ullâ conditione ederetur per Cæsarem declaratio, quæ & eorum timores dissol-

veret, & tranquillitatem, fiduciamque in istas regiones reduceret & revocaret : opus sanè ipso Cæsare dignum, & ejus imperii gloriæ consentaneum, pro quo promptos se illi, ac paratos esse exhibebant ad se suasque fortunas omnes devovendas, prout patet ex hujusmodi pluribus ordinum expostulationibus, quæ litteris consignatæ, typisque euiam vulgatæ passim circumferuntur.

Jàm verò quod vos, dilectè fili noster, ac *VV.* fratres, jure ac merito optabatis, quodque tantoperè ordines omnes postulabant, id sponte sua exhibet nunc Cæsar ipse; cùm nobis jàm significaverit, declarasse se ac declarare sine ullâ conditione, ut integrum esse debeat episcopis suorum jurium omnium exercitium in seminariis episcopalibus, & in cæteris rebus ecclesiasticis; ità ut omnia ad pristinum in quo erant, statum revertantur. Quod quidem declarationis genus Cæsaris pietate freti speramus fore, ut ad cæteras quoque ditiones suas quàm latissimè dimanet ad Religionis utilitatem, quò nostræ omnes sollicitudines spectant, semperque spectabunt. Itemque nos certiores fecit, se declarasse nullâ adjectâ conditione, ut integra atque intacta servari debeant cùm ordinibus, tum populis sua jura, privilegia & constitutiones, rebus omnibus ad priorem statum ità redactis ac restitutis, ut maximè istorum populorum votis satisfactum sit; nec non & in universum omnibus, & seorsùm cuilibet promissâ anteaclarum rerum oblivione, quæ nullis septa limitibus teneatur. Ob quas præcipuè causas significavit nobis, se istuc suum aulæ & statûs vicecancellarium ablegasse, majoribus amplioribusque præditum facultatibus, quò opus hoc magnum reconciliationis ac pacis confici ab-solvique quàm citissimè possit.

Itaque si ea nunc de medio tolluntur, ac profusè eliminantur, ex quibus tantum perturbationis est ortum, desinant quoque & conticescant oportet eæ perturbationes omnes; atque hæc felix sit, & auspiciatissima dies illa, quæ paternis nostris studiis, votisque quàm cumulatissimè satisfiat, vestrorumque animorum ardor ad amplissimas hæc promerendas laudes excitetur. Quam certè de vobis fovemus fiduciam, dilecte fili noster, & VV. fratres, ea talis ac tanta est, ut inutile & supervacaneum ducamus longiore hortatione uti ad vos magis inflammandos. Quidquid igitur, collatis in unum consiliis atque auxiliis, ad magnum hoc opus perficiendum præstabitis, id omne futurum existimate ad demerendam vobis omnipotentis Dei gratiam peropportunum, carum nobis vestroque principi futurum, istis percommodum ac perutile populis, & apud nationes omnes gloriosum. Vos doctrinæ laude præclari, & virtute præstantes, quibus est animarum cura concredita, ignorare non potestis omninò partem esse eximii illius, quod geritis, ministerii, reconciliare subditorum cum suo principe animos, eosque ad obsequium ac obedientiam revocare. Huc vestras curas convertite, ut ordines populosque inducatis ad agendum cum vice-cancellario, quem paulò antè omni munitum potestate diximus, ad veram diuturnamque pacem solemniori, quo fieri possit, ritu constabiliendam, quæ tam Ecclesiæ, quàm respublica perfruatur; illudque præcipuè in omnium animis desigendum curate, ut cùm tuto, & sine ullâ dubitatione obtineri potest, quod jure, justèque potest optari, longè pax anteferenda sit bello, cujus ærumnas, & mala Deus O. M. a florentissimis istis provinciis longissimè avertat.

Nos studio communis utilitatis, & peculiari illd incensi benevolentia, quæ Cæsarem, vos ipsos, & ordines, populosque istos complectimur, illas prophetæ Nahum voces effundimus: Ecce super montes pedes evangelizantium, & annuntiantium pacem. Cessent dissidia; subjecti, & fideles populi prosequantur obsequio principem suum; princeps vicissim subditos amore, uti filios foveat, & ad se redeuntes obviis ulnis excipiat; integra & intacta maneat Ecclesiæ jura; intemerata sint jura principatus; illæsa servantur jura populorum; instaurentur bonarum artium celeberrima studia apud Lovaniensem Universitatem juxta canones, & reddatur provinciæ obedientia, amor, lætitia, divitiæ, pax denique, & tranquillitas. Hæc in Domino cupimus, hæc urgemus, hæc a vestra operâ, prudentiâ, & pietate nobis pollicemur, ut filii scilicet pronis auribus tam anxias, tam graves sui parentis voces excipiant. Hæc denique a Deo O. M., a quo omne bonum est, descendens a patre luminum, effusis precibus, lacrymisque diu noctuque petimus, & obsecramus, quod tam princeps, quam populus sedeant aliquandò, ut verbis Isaiæ utamur, in pulchritudine pacis, in tabernaculis fiducia, & in requie opulenti; quandoquidem si pacem habetis, Deus pacis & dilectionis erit vobiscum. Interim cælestium bonorum auspiciem, nostræque in vos singularis voluntatis pignus apostolicam benedictionem tam vobis, quam gregibus vestræ curæ commissis peramanter impertimur. Datum Romæ apud S. Petrum sub annulo piscatoris die 13 Januarii 1790, Pontificatus nostri anno decimo quinto.

*A notre fils bien-aimé Jean-Henri de Frankenberg, prêtre-cardinal de la sainte Eglise-Romaine, archevêque de Malines, & aux vénérables freres François, évêque d'Anvers, & autres évêques demeurant dans les provinces Belghes & Flandre Autrichienne.*

## PIE VI, PAPE.

„ Nous qui par la miséricorde divine, & non par notre mérite, tenons ici-bas la place de celui qui est le Dieu de paix, qui quittant le sein de son Pere, est venu apporter aux hommes la vraie paix, pouvions-nous apprendre, sans la plus douloureuse amertume, qu'il s'est élevé chez des nations catholiques de funestes mouvemens de discorde; qu'elles sont en proie aux dissensions les plus déplorables? Car en est-il de plus affligeantes que celles qui tendent à séparer les sujets de leur prince, le pere d'avec ses enfans? „

„ Excités par ce sentiment & le devoir de notre ministère apostolique, nous nous empressons d'interposer nos soins, notre plus tendre sollicitude pour dissiper ces fatales divisions. Nous le devons à notre amour pour notre cher fils en J. C. Joseph, roi Apostolique de Hongrie, roi de la Bohême, empereur élu des Romains, & votre souverain, qui aimé lui-même de l'esprit de concorde, & d'un sincere retour vers ses sujets si chéris, a désiré de nous cette démarche. Nous le devons encore à notre affection pour les illustres magistrats & les peuples de ces provinces, qui ont toujours si bien mérité de la Religion catholique, que le St. siege a toujours regardés comme ses enfans les plus chers, les plus fideles. Nous avons en conséquence trouvé convenable de vous adresser les présentes, au nom de notre Pere commun, & en qualité de médiateurs; nous les adressons à vous, qui étant pasteurs de l'Eglise de Dieu, devez participer aussi à toutes nos sollicitudes. „

„ Nous savons certainement que dans cette révolution des choses vous n'avez eu aucune part active, & que toujours vous vous êtes souvenus que votre devoir étoit de concilier une juste obéissance à l'au-

torité, avec l'obligation passeraie de maintenir la Religion intacte, de défendre vos droits sacrés, & de venger la doctrine de toute erreur, ainsi que le démontrent les représentations réitérées que vous avez faites, & qui ont été publiées. Il nous est également connu que les états de cette nation, pendant tout cet espace de tems, n'ont jamais été animés par des sentimens de révolte, ni du dessein de renverser l'autorité du souverain; mais que sans se départir du juste respect dû à César, sans cesser d'applaudir à ses intentions justes, ils n'ont rien demandé d'autre sinon qu'on fit cesser des nouveautés, qui sembloient avoir été introduites contre sa volonté expresse, bien que sous son nom, & surtout contre les droits, usages & statuts de la nation. Nous savons qu'ils se sont bornés toujours à desirer, de la part du monarque, une déclaration simple, sincere & sans restriction, qui pût calmer toutes leurs craintes, ramener & rétablir dans ces contrées la confiance & la tranquillité. C'étoit-là, sans doute, une démarche vraiment digne de César, vraiment glorieuse pour son regne, & il s'affueroit par-là le cœur de ses peuples, qui lui eussent dévoué pour lors, sans réserve, & leurs fortunes & leur sang. Les remontrances émanées par les divers états, & qui sont entre les mains de tout le monde, attestent ces dispositions.

„ Eh! bien, mon très-cher fils, mes vénérables freres, ce que vous avez si justement, si instamment desiré, ce que les états ont imploré avec tant de pressantes prieres, voilà que César vous l'accorde aujourd'hui; il vous l'accorde pleinement, de son propre mouvement, il va lui-même au devant de vos vœux. Oui, il nous a informés d'avoir déclaré & de déclarer encore, sans restriction quelconque, qu'il laissoit aux évêques l'entier & plein exercice de leurs droits, tant par rapport aux séminaires-épiscopaux, que concernant toutes les matieres ecclésiastiques, de sorte que tout va être remis dans le premier état. Nous espérons même, nous confiant dans la bonté de César, que la même déclaration aura également lieu dans le reste de ses domaines pour le plus grand bien de la Religion, auquel tendent & tendront toujours nos sollicitudes. Il nous a en outre assurés d'avoir déclaré, sans restriction, de

laisser à l'avenir saufs & intacts, les droits des ordres de l'état & du peuple, restituant dès ce moment, & rétablissant dans leur premier état leurs privilèges, coutumes &c., avec promesse d'oublier tout le passé, même ce qui a pu excéder les bornes du devoir. C'est dans ce dessein, & pour concourir à ces vues, qu'il a envoyé son vice-chancelier de cour & d'état, avec les pouvoirs les plus grands & les plus amples, pour terminer le plus promptement possible cette grande affaire de réconciliation & de paix. „

„ Maintenant donc que les causes de ces grands troubles n'existent plus, il semble que les troubles eux-mêmes doivent venir à cesser; & ce sera un jour bien heureux, bien consolant pour nous, que celui où ce plus ardent de nos vœux sera exaucé. Mais nous avons, vénérables frères & très-chers fils, une si grande confiance en vous, que nous regardons comme inutile de vous faire, à cet égard, une plus longue exhortation. Tout ce que vous ferez pour concourir à ce but salutaire dans vos assemblées, croyez que ce sera un mérite de plus pour vous auprès du Dieu tout-puissant; croyez qu'en même tems que vous ferez une chose agréable à votre prince & à nous-mêmes, elle vous sera glorieuse aussi auprès de toutes les nations, elle sera utile & profitable aux peuples de ces provinces. Vous qui êtes si recommandables par votre doctrine, vous qui êtes ornés de tant de vertus, pourriez-vous ignorer que c'est l'une des obligations de votre sacré ministère de réconcilier les sujets avec leurs princes, & de les rappeler à l'obéissance? Employez donc tout votre zèle à engager les états & les peuples de traiter avec le vice-chancelier, que nous venons de vous dire être muni de tous les pleins-pouvoirs nécessaires pour rétablir de la manière la plus solennelle une paix vraie & durable, dont puissent se réjouir & l'Eglise & l'état. Observez sur-tout d'inculquer dans les esprits, que pouvant obtenir avec assurance & sans aucune ambiguïté, tout ce qu'ils peuvent justement désirer, la paix est sans doute préférable à la guerre; & puisse le Dieu tout-puissant en éloigner toujours les disgrâces & les calamités de ces florissantes contrées! „

„ Ne cherchant que l'utilité commune de tous,

& excités par la tendre affection que nous avons vouée à César, à vous, à ces états, à ces peuples, nous vous rappellerons ces paroles du prophete Nahum : *Ecce super montes pedes evangelizantium, & annuntiantium pacem. . .* Que les dissensions cessent, que les peuples fideles & soumis prêtent à leur prince l'obéissance qui lui est due; que le prince à son tour aime les peuples comme ses enfans; qu'il les recoive à bras ouverts au moment de leur retour vers lui; que les droits de l'Eglise demeurent saufs & intacts; que les droits des peuples soient maintenus dans leur pureté; que les études reprennent leur célébrité dans l'université de Louvain; qu'enfin l'on voie renaître dans toutes ces provinces l'obéissance, l'amour, la joie, les richesses, finalement la paix & la tranquillité. Voilà ce que nous desirons dans le Seigneur, ce que nous vous demandons avec instance, ce que nous nous promettons de vos soins, de votre prudence, de votre piété; c'est-à-dire que les enfans prêtent une oreille attentive à la voix pressante, aux sollicitations tendres de leur pere; voilà enfin ce que nous demandons tous les jours, avec larmes & prieres, au Dieu tout-puissant & tout miséricordieux, d'où dérive tout bien & toute lumiere, afin que le prince & le peuple se reposent un jour, comme dit Isaïe, dans le délicieux séjour de la paix, de la confiance, & d'une heureuse tranquillité; car si vous vivez en paix, le Dieu de paix sera avec vous. Entre-tems nous vous donnons, ainsi qu'aux ouailles confiées à vos soins, la bénédiction apostolique, comme le gage de notre tendre affection & des bienfaits célestes que nous implorons sur vous. Donné à Rome &c. le 13 Janvier 1790, l'année 15<sup>e</sup>. de notre pontificat.

#### A L L E M A G N E.

VIENNE (le 24 Février). S. A. R. madame l'archiduchesse Elisabeth, épouse de l'archiduc François, est accouchée, le 17 vers les 9 heures du soir, d'une princesse; & par les suites d'un accouchement précédé & suivi de grandes douleurs, cette princesse est décédée le 18, vers les 7 heures du matin, âgée de 22 ans.

9 mois & 27 jours. La princesse nouvelle-née a été baptisée ce matin, vers les 11 heures, par le curé de la cour, & a reçu le nom de sa mere Elifabeth. — Le corps de la défunte qui fut exposé dans un lit de parade, le 18 & le 19, a été transporté le 20 à 7 heures, sans aucune pompe, à l'Eglise des capucins où il a été déposé dans le caveau de la famille impériale. Ce qui acheve de nous jeter dans la dernière consternation, c'est la mort de l'empereur. Joseph II, archiduc d'Autriche, né le 13 Mars 1741, couronné roi des Romains le 3 Avril 1764, empereur le 18 Août 1765, roi de Bohême & de Hongrie le 26 Novembre 1780, est décédé le 20. Plusieurs événemens ont hâté cette mort. On n'avoit pu lui cacher celle de l'archiduchesse, qu'il aimoit tendrement, & dont il demandoit des nouvelles à chaque instant. De plus, les Hongrois ont parlé si haut, que le 18 il a fallu leur rendre la couronne du roi Etienne, qu'ils emportèrent aussi-tôt pour la garder à Bude, démarche qui dans les circonstances donne lieu à de fâcheuses conjectures. Il y avoit eu quelques jours auparavant une forte commotion dans notre capitalé au sujet de l'impôt de guerre : S. M. en fut très-inquiete, & témoigna la plus vive satisfaction au cardinal Migazzi qui étoit parvenu à appaiser le peuple. On apprit en même tems la rupture absolue des conférences de Jassi, qu'on croit aujourd'hui avoir été renouvelées.

Le corps de S. M. I. R. resta, jusqu'au 21, dans la chambre où elle étoit morte, puis il fut exposé dans la chapelle de la cour. Le lendemain 22, il fut transporté dans le caveau de l'Eglise des capucins. Il faut attendre l'arrivée du nouveau roi de Hongrie Léopold II,

pour connoître les dernières volontés du défunt monarque ; elles sont contenues dans un testament fait, il y a un an, & un codicille ultérieur que S. M. seule doit ouvrir. En attendant, c'est l'archiduc François qui signe toutes les dépêches.

COLOGNE (*le 2 Février*). La multitude des couriers qui parcourent l'Allemagne, prouve assez qu'il y a de grandes affaires sur le tapis. On dit que les équipages de campagne du roi de Prusse sont tout prêts, & que le général de Mollendorff fait enrôler un corps de chasseurs. Les mulets nécessaires pour le transport des équipages du duc Frédéric de Brunswich sont arrivés à Berlin. On assure que, si la guerre éclate entre la Russie & la Prusse, le Danemarck se déclarera, & que, dès-lors, un corps de troupes Prussiennes & Hanovriennes entrera dans le Holstein. On ajoute à tout ceci que le ministre de Prusse à Pétersbourg a déjà renvoyé à Berlin 2 des principaux officiers de sa maison. — Le major de Knobelsdorff, que la cour de Berlin a adjoint à M. de Dietz comme son ministre près de la Porte, a passé par Aulbourg le 3 de ce mois dans sa route pour Constantinople. L'on croit, que ce ministre est destiné à suivre le grand-seigneur à l'armée, au cas que S. H. persiste dans le dessein de se mettre à la tête de ses troupes durant la campagne prochaine ; projet néanmoins, que les avis les plus récents de la Turquie disent avoir été abandonné, de crainte que l'absence du souverain ne donnât lieu à des troubles dans la capitale.

On mande de Coblençe que l'électeur de Treves, trompé pendant quelque tems par les partisans du congrès d'Ems, s'étant fait rendre

un compte vrai & exact de ce qui avoit été arrêté dans ce conciliabule composé de quatre clercs, a défendu à tous les professeurs, docteurs & autres de parler en faveur de la dite assemblée & de ses prétendus décrets. Ce prince, qui s'est toujours distingué par sa piété & son orthodoxie, & dont on trouve tant de belles Lettres dans le *Recueil des réclamations Beligiques*, ne méritoit pas de rester dans une erreur bien involontaire à son cœur. Il n'est pas douteux que la doctrine catholique ne retrouve dorénavant chez lui la même protection qu'il lui a constamment accordée jusqu'au moment que des novateurs artificieux surprirent sa religion.

Les députés du cercle du Haut-Rhin assemblés à Francfort, ont adressé à l'assemblée-nationale de France le *Conclusum* dont voici la traduction littérale.

Il est notoire que l'assemblée-nationale du royaume de France, par les arrêtés du 4 Août jusqu'au 11, & du 4 Novembre de l'année dernière, a décrété indistinctement :

1<sup>o</sup>. Que tous droits & devoirs, prestations personnelles & réelles, & tous les cens provenant de la féodalité, sont abolis sans indemnité; 2<sup>o</sup>. que toutes les justices seigneuriales sont supprimées sans aucune indemnité; 3<sup>o</sup>. que les dîmes de toute nature, & les redevances qui en tiennent lieu, possédées par les corps séculiers, même par les bénéficiers, sont abolies; 4<sup>o</sup>. que tous les privilèges particuliers des provinces, principautés, pays, cantons, villes & communautés d'habitans, soit pécuniaires, soit de toute autre nature, sont abolis sans retour; 5<sup>o</sup>. enfin, que tous les biens & revenus ecclésiastiques sont à la disposition de la nation, à la charge de pourvoir aux frais du culte, à l'entretien de ses membres, & au soulagement des pauvres.

„ Aussi grandes que seroient l'injustice & la violation des traités de paix subsistans entre l'empire Germanique & la couronne de France, si lesdits décrets

crets pouvoient, ou par erreur, ou à dessein, être étendus même sur les possessions que des états de l'empire, ainsi que le clergé & la noblesse ont dans l'Allemagne & la Lorraine; aussi manifestes sont le devoir & l'intérêt des cercles de l'empire de veiller soigneusement à la conservation de ses possessions & privilèges. „

„ Par ce motif le cercle du Haut-Rhin s'occupa déjà sérieusement au commencement de ce siècle, en 1709, à l'occasion de la négociation d'alors, sur l'affociation de ces cercles, à faire valoir ses avis, afin que, dans les articles de la paix dont il pourroit être question, on ne perdit pas de vue la restitution des provinces d'empire, usurpées par la France contre l'évidence des traités antérieurs, & qu'on fit à cet effet des insinuations salutaires. „

„ On s'estimeroit en conséquence obligé, dans le cas présent, & fondé en droit à l'égard desdits arrêtés de l'assemblée-nationale en France :

„ 1<sup>o</sup>. De requérir très-humblement, par une dénonciation expresse & par des remontrances tirées des considérations ci-dessus, sa majesté impériale, qu'elle daigne accorder sa puissante protection & son assistance nécessaire, conjointement avec tout l'empire, aux états, à la noblesse & au clergé inclusivement, qui sont menacés de la perte sensible de leurs droits garantis par des traités solennels. „

„ On trouveroit de plus nécessaire : „

„ 2<sup>o</sup>. De communiquer pour le même objet avec le cercle électoral & avec ceux de Franconie, de Suabe & de Westphalie, afin qu'ils s'unissent au cercle du Haut-Rhin, & qu'une résolution & des remontrances semblables de leur part, fassent une impression plus forte auprès de l'empereur & de l'empire. „

„ On croiroit, en même tems, qu'il seroit utile & favorable qu'il leur fût proposé : „

„ 3<sup>o</sup>. A ce que les corps respectifs, que les décrets de l'assemblée-nationale peuvent concerner, ne discontinuassent point, en attendant leur négociation près de la cour de France & ladite assemblée, afin de détourner l'extension appréhendée des décrets, si contraire aux traités publics de paix sur leurs possessions situées dans les deux provinces d'Alsace & de Lorraine. „

„ 4<sup>o</sup>. Qu'on priât de la part du cercle, S. E. le baron de Groschlag, ministre de France, d'influer provisionnellement auprès de sa cour la sérieuse attention que les arrêtés énoncés par l'assemblée nationale doivent exciter près les cercles de l'empire, & près tous les corps germaniques. „

### A N G L E T E R R E.

LONDRES (*le 28 Février*). Les nouvelles que l'on reçoit de nos colonies, de nos escadres, & en général de l'état du commerce & de la marine, sont des plus satisfaisantes.

Le système politique de notre cour reste toujours dans l'obscurité. On ne peut qu'admirer la générosité avec laquelle elle refuse de profiter des troubles de la France. Mais l'on est généralement persuadé qu'il ne lui sera guère possible de garder la neutralité dans la commotion générale de l'Europe.

On assure qu'il a été trouvé, dans le Muséum Britannique, une ancienne carte du monde, sur laquelle les côtes de la nouvelle Hollande se trouvent marquées comme elles ont été décrites par le capitaine Cook, & par M. de Bougainville : cette carte est sur parchemin. A en juger par les caractères qui y sont employés, & par d'autres circonstances, elle paroît avoir été dressée au commencement du 16<sup>e</sup>. siècle. Les noms sont en françois ; & elle est ornée de fleurs de lys. On ignore si c'est une carte originale, ou une traduction de l'ouvrage de quelque navigateur Espagnol, dont les découvertes ont été perdues, & recueillies pour guider un jour des navigateurs François ou Anglois. (a)

---

(a) Nouvelle preuve du peu d'importance que les hommes sages doivent attacher à ces bruyans voya-

L'on parle beaucoup du vigoureux & éloquent discours, prononcé au parlement, le 9 de ce mois, par M. Burke. La rapidité avec laquelle parloit l'orateur n'a pas permis d'en bien retenir toutes les expressions; mais un périodiste qui dit les avoir *adoucies*, rend ainsi la substance du discours. „ Je regarde la carte „ géographique de l'Europe, j'apperçois un „ vuide immense. Il fut jadis occupé par la „ France; mais cette nation n'existe plus... „ Je ne vois à la place du gouvernement détruit, qu'une démocratie tyrannique, sanguinaire & féroce: l'on a tout détruit, tout renversé, mais l'on n'a rien édifié. Je vois une armée sans discipline qui a fait cause commune avec la canaille, & qui est commandée par des officiers sans pouvoir. Qui pourroit compter les châteaux brûlés, tous les excès de la populace & des prétentions des municipalités? La Religion elle-même a été foulée aux pieds; l'impiété & l'athéisme lui ont été substitués (a). *Aristocrate* étoit le cri

---

ges où l'on prétend faire de nouvelles découvertes. Plus d'une fois nous avons eu l'occasion d'observer que de tous ceux qui avoient été le plus célébrés dans ces derniers tems, aucun n'avoit produit des connoissances utiles. 1 Sept. 1783, p. 25 & autres *ibid.* — Il y a toute apparence que M. de la Peyrouse est au nombre des victimes immolées à cette parade scientifique; puisque depuis bien long-tems l'on devoit en avoir reçu des nouvelles, & que celles que M. Banks en a écrites à un de ses amis en France, n'ont aucune vraisemblance.

(a) M. Vonck qui a bien autant de zèle pour la démocratie que ceux dont parle Milord Burke, m'a adressé un AVIS, ainsi qu'à deux autres personnes pour se plaindre d'avoir été traité d'*impie*. J'ignore ce que lui ont dit ces deux personnes, dont je n'ai

„ de guerre ; à ce mot tous les factieux s'ar-  
 „ moient & détruisoient tout &c. &c.

P A Y S - B A S.

BRUXELLES (*le 5 Mars*). Les ennemis do-  
 mestiques qui continuent à troubler le repos  
 de la patrie, & à repousser les fruits de son  
 heureuse délivrance, ont tenté le 25 du mois  
 passé de consommer l'ouvrage d'iniquité qu'ils  
 méditoient ; mais graces à la providence, ils  
 ont totalement échoué. La sédition avoit com-  
 mencé par les cocardes françoises : les chefs  
 de la conspiration avoient cru que ce signal  
 ameneroit assez de monde pour détruire les  
 états, & établir l'anarchie populaire. Ils se font  
 étrangement trompés. Sans le secours des vo-  
 lontaires, tous ceux qui avoient arboré des co-  
 cardes blanches, auroient été massacrés. Il y a  
 eu des rossades sonores & terribles, mais pas de

Jamais vu l'une, & dont l'autre n'a depuis long-  
 tems aucun rapport avec moi ; mais il est certain  
 que jamais je ne me suis servi de ce mot à son  
 égard ; qu'au contraire, en plaignant son erreur &  
 les alarmes qu'il donne à sa patrie après l'avoir bien  
 servie, j'ai fait de lui un éloge distingué \*. Mais après  
 tout, seroit-il bien surprenant que ceux qui voient  
 toutes les conséquences qu'on a fait découler des  
*droits de l'homme & des intérêts du peuple*, se ser-  
 vissent des termes d'un milord Anglois qui à coup  
 sûr n'est ni *dévo*t ni *fanatique* ? . . . Du reste, je le  
 répète, non-seulement je n'ai point employé cette  
 expression à l'égard de M. Vonck, mais je suis très-  
 convaincu qu'elle ne lui convient pas ; que cet hon-  
 nête citoyen a été trompé comme bien d'autres  
 par l'amphigourique verbiage de l'hypocrite philo-  
 sophie, de l'anarchie politique, & qu'il abandonne-  
 roit son erreur sur le champ, s'il pouvoit en con-  
 noître le principe & le but.

\* 15 Fév.  
 P. 353.

tueries. Les 5 fermens, toutes les compagnies de volontaires ont été sous les armes; de nombreuses & fréquentes patrouilles parcourant la ville, ont maintenu par-tout l'ordre, la tranquillité & la paix; & tout doit prouver aux mauvais citoyens qu'ils ne parviendront jamais à troubler notre harmonie, à établir chez nous les désordres de nos voisins. C'est très-calomnieusement que les factieux s'associent plusieurs hommes distingués, tel que le général van der Merfch (a) & autres citoyens aussi respectables par leur patriotisme & leur esprit public que par leurs vertus personnelles. D'un autre côté ils exhalent leur rage contre ceux qu'ils regardent comme les plus opposés à leurs desseins. Dans une Lettre adressée au cardinal-archevêque, au sujet du mandement où le prélat parle pour la constitution, les loix, l'ordre public,

---

(a) La feuille de Herve ne cesse d'applaudir à cette injurieuse supposition. Mais le moyen de persuader à des lecteurs sensés, que ce guerrier si cher aux Belges puisse devenir le partisan des nouveautés qui menacent leur constitution & leur tranquillité? Il n'a garde, après avoir tant contribué à les sauver par les armes, de souffler sur eux l'esprit de système & l'inquiétude politique qui les perdrait plus sûrement que le fer des ennemis. Il est bien vrai que j'ai vu une de ses lettres où le projet d'organisation qui ameneroit en Flandre sur les débris des anciens Etats une assemblée nationale modelée sur celle de France, sembloit ravir son admiration, au point qu'à ce titre *il se glorifioit d'être flamand*: mais c'est un moment de distraction où son patriotisme a pris le change en croyant voir le bien. La nation flamande est si foncièrement estimable par sa franchise, sa droiture, son courage &c., que cet homme illustre pourra avec raison *se glorifier d'être flamand*, quoique sa patrie ne soit pas *organisée* autrement qu'elle ne l'a été depuis qu'elle est au monde.

& l'ancien état de Représentation, il n'y a pas d'injure qu'ils ne lui disent. Après de vaines protestations de respect, ils finissent par le déclarer *disciple de Mahomet*. Voici les propres paroles de ces insensés, qui seignent *des citoyens, des chrétiens* : " Est-ce dans leur saint " évangile ou dans leur cœur vicieux qu'ils " puisent une doctrine semblable ? Est-ce Ma- " homet ou Jesus-Christ qui est ici leur mo- " dele ? ". On peut juger sous quel joug tomberoit la pauvre Belgique, si de tels énergumènes parvenoient à faire naître une révolution : *il vaudroit autant, comme dit Voltaire, être sous l'empire des esprits infernaux acharnés sur leurs victimes.*

Au milieu des pamphlets produits par l'ignorance & la félonie, on a vu, à la grande consolation des bons citoyens, paroître un de ces ouvrages que le génie de l'humanité prépare dans la modestie & le silence, pour dessiller les yeux des nations, pour éclairer les aveugles, & ajouter encore à la lumière de ceux qui voient. Cet ouvrage est intitulé : *Mémoire en forme de réfutation judiciaire des raisons d'innover dans l'ordre actuel des choses dans les états Belghiques-unis; suivi de notes historiques & justificatives où l'on démontre* : 1<sup>o</sup>. *que le droit de représenter le peuple, est un droit de propriété établi par les loix du pays.* 2<sup>o</sup>. *Que les états des provinces sont les vrais & perpétuels représentans du peuple.* 3<sup>o</sup>. *Que l'exercice de la souveraineté leur appartient, & par le droit de la représentation & par un usage constant de la plus haute antiquité, consenti expressément par la nation.* 4<sup>o</sup>. *Que comme peuple représentant, ils ne peuvent jamais avoir été ni être jamais intermédiaires entre le peuple représenté &*

le souverain. 5°. Que la constitution n'est pas monarchique ni faite pour une monarchie exclusivement, mais qu'elle est indépendante de toute nature de gouvernement, & qu'elle est pour chacun une modification de leurs principes respectifs. 6°. Qu'elle n'est pas anéantie, qu'elle ne doit pas être changée lorsqu'il n'y a pas de nécessité; d'autant plus que dans la combinaison de la forme de gouvernement des états avec les principes de la constitution, on a un gouvernement républicain mixte, le plus convenable à la nation. Par un publiciste. A Bruxelles, de l'imprimerie patriotique. 1790. Les principes sur lesquels reposent les assertions de l'auteur, sont incontestables, & les conséquences qu'il en tire, brillent d'évidence. Il n'y a que les esprits aveuglés par l'ambition & l'intrigue qui puissent se refuser à l'impression que produit cette lecture.

Le 3, il est arrivé sous la conduite d'un officier de Namur trois couriers du cabinet de Vienne, tout habillés en noir, qui ont apporté la nouvelle de la mort de l'empereur; ils étoient chargés de lettres pour chacune des provinces; il y en avoit même une pour la ville d'Anvers comme marquisat; ils ont été bien reçus; le secrétaire d'état après leur avoir donné la permission de dîner en ville, a recommandé à l'officier qui ne les a pas quittés depuis qu'ils ont mis le pied sur le territoire de la république, & qui ne peut les quitter avant qu'ils ne soient hors du pays, de ne leur laisser manquer de rien, mais au contraire de leur donner tout ce qui peut contribuer à leur satisfaction; on leur a enjoint cependant de ne pas retourner par Luxembourg, mais par Liege. C'est de la part du roi de Hongrie qu'ils sont venus.

Les états-unis ont nommé comme chargés d'affaires, pour la France M. le comte de Tiennes; & pour la Prusse, M. le chevalier de Bouffes.

On vient d'arrêter une voiture bien bourrée de lettres, prête à partir pour Trêves, & une personne qui se trouvoit dans cette voiture, l'autre s'étant échappée. On savoit depuis 10 jours qu'on étoit occupé à arranger tous les paquets de lettres qui devoient être cachées dans cette voiture; on a toujours guetté la voiture, & lorsque tout y étoit, jusqu'aux personnes, on l'a arrêtée, & nous trouverons bien des choses dans cette capture.

*Dépêche adressée aux états de Brabant par le comte de J. Ph. de Cobenzl.*

Messieurs,

L'extrait ci-joint vous instruira de la triste nouvelle que je viens de recevoir, & sur laquelle on fait des prières publiques dans toutes les églises de cette ville. D'après mes lettres particulières, c'est plutôt un empressement religieux qu'un danger imminent qui a déterminé sa majesté à se faire administrer. Puisse le ciel rendre à ce prince une santé qui ne seroit bien certainement employée qu'au bonheur de ses sujets! Ou si les décrets de la divine providence avoient disposé irrévocablement de ses jours, puisse au moins leur durée être assez longue pour lui faire goûter avant sa fin la douce satisfaction dont jouit un père de famille qui, brouillé avec ses enfans, se réconcilie avec eux! Quand un père tend la main, malheur à l'enfant qui la repousse! Et qui jamais a pu méconnoître dans Joseph II son ardeur & son activité infatigable pour le bien-être de ses sujets, même dans quelques erreurs dans lesquelles on l'a induit & qu'il a la magnanimité d'avouer en les redressant?

J'ai l'honneur d'être avec la considération la plus distinguée, messieurs,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur,  
*Ph. Cobenzl.*

Luxembourg, le 25 Fév, 1790.

*Messieurs,*

A peine aurez-vous reçu la lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 25 de ce mois, pour vous informer du danger imminent qui menaçoit les jours de l'empereur, que je me trouve déjà dans le cas de vous annoncer la triste nouvelle de la mort de ce prince, dont les grandes qualités & le desir ardent de faire le bonheur de ses sujets, ne s'effaceroient jamais de la mémoire des gens de bien. Sa majesté est décédée le 20 à 6 heures du matin, avec la plus grande tranquillité & fermeté, toujours présente jusqu'au dernier instant, après avoir fait elle-même, avec son activité ordinaire, toutes les dispositions relatives à sa mort. Son auguste héritier & successeur doit être à Vienne à l'heure qu'il est, depuis plusieurs jours. Après vous avoir donné part de ce triste événement, je ne saurois vous donner, messieurs, une marque plus évidente du vif intérêt que j'ai toujours pris au bien-être des Belges, & du tendre attachement que je nourris pour votre nation depuis ma première jeunesse, qu'en vous disant en mon particulier & en bien bonne intention ce que je crois que vous devriez faire dans des circonstances aussi critiques & aussi malheureuses dans lesquelles se trouvent actuellement les affaires de vos provinces. Je pense en conséquence qu'il faudroit :

1<sup>o</sup>. Retirer tout de suite les troupes qui occupent le château de Baurain & ses environs sur le territoire de Luxembourg, de même que celles qui se trouvent au pays de Limbourg & dans la Gueldre.

2<sup>o</sup>. Lever le blocus de la citadelle d'Anvers, & fournir à la garnison tout ce dont elle pourroit avoir besoin pour sa subsistance.

3<sup>o</sup>. Arrêter tout armement ultérieur & tout préparatif de guerre.

4<sup>o</sup>. Remettre en liberté tous les officiers, soldats & autres particuliers arrêtés pour cause relative aux présens troubles, sur quoi je serois aussi tout de suite rendre la liberté aux prisonniers détenus dans la forteresse de Luxembourg.

5<sup>o</sup>. Empêcher l'impression & distribution de tout nouveau libelle diffamatoire ou séditieux & autres écrits capables d'entretenir plus long-tems les troubles actuels.

6<sup>o</sup>. Députer quelqu'un d'entre vous en cette ville

pour conférer avec moi sur les moyens de rétablir promptement l'ordre & la tranquillité, sur l'hommage à rendre à Léopold, notre nouveau roi & seigneur, & sur les dispositions à faire pour son inauguration.

C'est, je crois, tout ce que vous pourriez faire, dans ce premier moment, de plus sage & de plus raisonnable. Je m'estimerai de mon côté l'homme du monde le plus heureux, si, par mes efforts réunis aux vôtres, nous parvenons à rendre sans retard aux provinces Beligiques le calme si nécessaire au bonheur de leurs habitans, & à la satisfaction de notre nouveau souverain.

J'ai l'honneur d'être avec la considération la plus distinguée, messieurs,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur,  
Ph. Cobenzl.

A Luxembourg, le 28 Février 1790.

*Extrait des résolutions des états de Brabant.*

4 Mars 1790.

„ Lu les lettres du comte de Cobenzl, du  
„ 25 & 28 Février 1790, résolu de les faire im-  
„ primer & de ne pas y répondre „ Pour copie  
de Jonghe.

LOUVAIN (*le 8 Mars*). Lundi, 1 de ce mois, il s'est fait la réintégration solennelle de notre Université en présence du congrès souverain, des états de Brabant, & d'un concours de monde infini. Le cardinal-archevêque a officié pontificalement; on a chanté le *Veni Creator* avant, & le *Te Deum* après la messe. Jamais les vœux du peuple Belgique n'ont paru satisfaits d'une manière plus vivement exprimée que dans cette occasion.

L'on ne fait pas encore quelle réponse le cardinal & les autres évêques ont faite au Bref que le pape leur a adressé à la sollicitation de l'empereur. On comprend aisément que si le souverain pontife s'est trouvé, en écrivant ce Bref, dans une situation épineuse & délicate, les évêques sont dans une situation peut-être

plus pénible encore pour y répondre. On voit néanmoins circuler une de ces réponses, mais sans le nom du prélat qui doit l'avoir faite. Nous la transcrivons d'après l'exemplaire imprimé que nous avons sous les yeux.

*Sanctitatis tuæ litteras 23 Januarii ad archiepiscopum Mechliniensem cæterosque Belgarum episcopos perscriptas debita reverentia ac filiali affectu accepi, dignas profectò & sollicitudine quæ erga universam Ecclesiam ad summum pastorem pertinet, & peculiari cura quod ecclesias singulas complectitur; tum consentaneas quoque omninò studio pacis & concordie, amori regum & populorum quem communem esse apud communem omnium patrem, magnoperè necesse est.*

*Cum autem perferrentur ad nos hæ litteræ tuæ, illis de rebus quas maximè pertractabant, eventus ita decretoriè statuerat, ut apud nos jam modus immutandi quidpiam nullus esset: quippè qui abrogatâ Cæsaris potestate, & populi libertate restitutâ, præteriti regiminis formam sine crimine ac periculo revocare neutiquàm poteramus. Est enim ea apud theologos æquè ac politicos regula, ut, quicumque sit reipublicæ status, dum firmus semel suisque sancitus legibus sedet, moveri de loco aut ad præterita jura retrahi per privatos quosunque cives, sinè capitali noxâ non possit.*

*Atque hinc profectò sanctitas tua intelligit, eo nunc loco rem esse, ut quanquàm istiusmodi sæpè sæpiùs delusi promissis, habere tamen fidem novissimis pollicitationibus Belgicarum Provinciarum incolæ vellent, non possint a stabilitâ jam republicâ discedere, neque ad discessionem illam ab episcopis provocari.*

*Sapientèr omninò ac verè de me fratribus-*

*que coepiscopis judicat sanctitas tua, dum nos in illa rerum conversione nullam prorsus habuisse partem, affirmat. Nihil nimirum a nobis dictum nec actum quod aut vim, aut arma, aut exosi regiminis abolitionem respiceret; quippe qui Religioni tuendae, repellendis erroribus, vindicandae Ecclesiae doctrinae ac disciplinae toti eramus; neque optabamus aliud quam servato fidei deposito, cujus longae nos curae angebant, in pacis ac securitatis christianae sinu cum commissis nobis populis conquiescere.*

*Attamen si sanctitas tua apud se perpendat, tum aliis quidem de causis plurimis, tum maxime Religionis catholicae clade ac ruina afflictos populos ad extremum tandem istud consilium invitatos fuisse, quo cum fidei suae adversariis Caesareae quoque potestatis ministros expulerunt; facile intelliget, tantum Religionis catholicae studium sine jugi episcoporum curd ac labore, in tanta iniquitate rerum, perseverare non potuisse; atque ita sine injuria, quin potius cum pastoralis officii commendatione maxima, credi dicique posse, nos in ista rerum conversione aliquam habuisse partem.*

*Exactis jam calamitatibus nostris, recreamur sane dum perpendimus, longae ac pertinacis luctae quae cum rerum ac personarum nostrarum periculo summo malisque plurimis contra potestates hujus mundi decertavimus, sanctitatem tuam, prout summum Ecclesiae praesidem juvat ac decet, amica ac proluxa voluntate gratulari.*

*Erat enim apud nos ea rerum facies, ea laborum ac dolorum successio, quae tuam quidem pontificiam sedem, multis jam saeculis divina benignitas absolvit. Parabantur extrema omnia. Carceres, spoliatio, exilium, supplicia quaevis repetitis minis, usque asperis ac terrificis, signi-*

*ficabantur. Cumulavit tristitiam & angorem quòd casu in summo deesse tu nobis videbaris. Cùm enim & temporali potestate fulgeres, & extra omnem periculi aleam esset dignitas tua ac persona, nos in æstu & pugna constitutos aspexisti eminus ac silens; quandò ante aciem stare te primum atque hostilia tela perfringere, & nostra & populorum vota deposcerent, & tua id charitas ac officium postulerent.*

*Et sanè audiveramus longi te itineris molestid defunctum, atque de eadem quæ nos afflictabamur causâ, multos cum Cæsare sermones miscuisse, nec sollicitationibus nec christianis consiliis pepercisse; fovebatur igitur ea spes fore ut tolerantia nostræ ac labores auctoritate tuâ recrearentur, atque ea singula quæ de novitate rerum pravâ ac pestilenti judicia tuleramus, primæ sedis approbatione roborarentur. Nempè, cùm avulsis ab episcopali curâ ac magisterio sacerdotii candidatis, doctores heterodoxi cathedras irrumperent, rueretque celebris illa Lovaniensium schola, antecessorum tuorum auctoritate fundata, laudibus ornata, ac pro Religionis catholicæ propugnaculo commendata; cùm abolerentur cultus christiani ceremoniæ ac pompa, & conticescere pietas omnis juberetur, spoliarentur templa ac juxta aras jumenta pabularent; cùm mediam inter divinissimi sacrificii litationem jam non doctrina evangelica pro exedris, sed civilia quæpiam decreta aut irreligiöse reformationes recitarentur, & sacerdotali ministerio, quod illi quoque rei serviebat, nova vis ac dehonestamentum inferretur; cùm proscriberentur ea singula quæ de matrimonio Ecclesia catholica statuerat, sanctaque illa apud christianos conjunctio ad ritum gentium traheretur; cùm tot deniquè in dies plagæ ac injuriæ mœ-*

rentem in florentissimis ac penitus catholicis provinciis Ecclesiam divexarent : confidebamus ex Petri cathedrâ audire vocem illam, quæ schismata, hæreses, scandala omnia confutavit; depromendumque istud apostolicum robur quod novissimis hostibus uti præteritis quæviscunque metuendum, & certantes confirmaret, & dejectos erigeret, & afflictos consolaretur.

Neque porro sufficere ad complendam dolorum mensuram videbatur, ut tantâ in tam angustiis rebus expectatione decideremus, sed accessit illud etiam, quod ea quam pro prudenti consilio, ut tibi quidem videbatur, silentii regulam adoptâras, ab adversariis pro approbatione ac prono consensu tuo adlegaretur, maximè cum circa te, apud vicinas Romæ gentes, Tuscos ac Mediolanos, eadem rerum inversio quam tantis conatibus abigebamus, sciente ac spectante te, stabiliretur. Quare ad cætera aded improperia quibus episcopale ministerium petebatur, istud demùm accessit, ut pertinaciæ quoque ac arrogantia quâ tibi & scientiâ & pietate majores esse vellemus, non semel nec clam a Cæsaris ministris accusaremur.

Scimus integram esse fidem tuam, pura studia, egregiam voluntatem; illustratur sanè Petri sedes virtutibus tuis, nitet morum sanctitas, charitas latè funditur; humilitas ac benignitas illa quæ apud privatos aded ac infimos rara sit; suum populi tui dominum, suum christiani patrem amore habent merito & ingenti. Verùm in tantâ perversitate rerum ac temporum quâ Ecclesia catholica laborat, quis non ad cæteras laudes tuas eam adhuc adjicere velit, ut quos errores ac scelera sancto pectore horres, ea quoque pontificali voce profliges, non in privatis modò epistolis, aut decretis in Romanorum tri-

*bunaliū secretario aut archivio sepositis , sed  
 ed manifestatione præclaris quæ in oris terræ  
 omnibus ubi christiani sunt , celebrentur ? Digna  
 hæc & animo tuo & summa auctoritate for-  
 titudo , quæ confictantem pessimis temporibus  
 Ecclesiam sospitavere semper Romani pontifices.  
 Scilicet rerum divinarum scientiæ eruditi , &  
 officii sui spiritu ducti , hoc ita esse statue-  
 rant , ut quod pluribus ac majoribus pericu-  
 lis malisque vexaretur res christiana , eò quo-  
 que majori conatu decertandum ac significa-  
 tione imperterritæ voluntatis. Sic agitatum Pe-  
 tri naviculam syrtes inter & immanes fluctus ser-  
 vaverunt , sic ventis & mari , ejus nomine ac vir-  
 tute cujus erant vicarii , imperaverunt.*

*Porro dum sincera profectò ac fervida pro  
 sanctitatis tuæ incolumitate , felici regimine ,  
 vita vegeta ac longæva , vota facio ; paternis  
 me simul affectibus ac proluxæ bonitati com-  
 mendo , atque apostolicam benedictionem mihi  
 meisque ovis impertiri desidero.*

ANDENNES (le 2 Mars). Il est fâcheux qu'a-  
 près l'heureuse révolution qui remet tout à sa  
 place & tout le monde dans ses droits , il puisse  
 s'élever quelque doute si les chanoinesses re-  
 prendront ici leur demeure , ou si elles resteront  
 dans les caernes où le despotisme les avoit  
 confinées. Ce doute , dit-on , provient de quel-  
 ques-unes de ces dames qui préfèrent l'air de  
 la ville , à une solitude où la piété trouve plus  
 facilement à se fatifaire que le goût du grand  
 monde. Mais il est incontestable , que les édits  
 impériaux venant à cesser , il n'y a aucune  
 raison à déroger à l'entier rétablissement de ces  
 dames , & à leur retour dans l'endroit où leur  
 fondation , leur vocation , leurs fonctions , l'es-  
 prit de leur état , leur Eglise & leurs maisons

bâties à cet effet &c. les appellent. Ajoutons les avantages qui en résultent pour ce bourg & tous les environs, avantages auxquels les habitans ont droit, puisqu'ils sont entrés dans l'intention des fondateurs. On ne comprend pas comment les états de Namur ont pu trouver qu'il y avoit lieu à délibérer là-dessus, & qu'ils aient cru devoir discuter une chose si évidemment & si souverainement décidée par sa nature & son simple exposé.

On mande aussi de Namur que des religieuses ayant voulu enterrer une de leurs sœurs, il survint un ordre des états de la faire transporter sur le cimetière impérial. Dans le tems même que l'édit touchant les sépultures étoit en vigueur, on trouvoit mauvais que les religieux & religieuses qui avoient leurs caveaux & leurs Eglises propres, n'eussent pas été exceptés; il est donc bien étonnant qu'on fasse observer si rigoureusement des réglemens que la révolution a dépouillés de leur autorité.

GAND (le 6 Mars). C'est bien à tort que les citoyens attachés à la constitution Belgique, ennemis des nouveautés Françaises & autres, se sont alarmés du *projet d'organisation* qui a paru imprimé dans cette province. Ce projet est bien loin de son exécution. S'il a été envoyé aux différens districts de la Flandre, c'est précisément *ad deliberandum*, & pour qu'il ne soit pas rejeté sans un examen préalable. Il peut paroître sans doute qu'il eût été plus prudent de le rejeter par là même que c'étoit une nouveauté anti-constitutionnelle, propre à introduire parmi nous la désunion & les désordres de la France; mais d'un autre côté les démagogues auroient pu faire aux états un crime de ne pas y avoir donné au moins quelque attention.

tention. Le projet est d'ailleurs de nature à ne séduire personne, & il semble que l'auteur lui-même y dise à chaque page, *equo ne fidite, Teucri*; ou bien : *fugite hinc, latet anguis in herbâ*. Indépendamment que sa nouveauté & son opposition avec l'ordre établi, éloigneront le suffrage de tous les bons citoyens; il est rempli de contradictions, de vues fausses, & d'une fervile imitation du système de nos voisins. L'auteur commence par dire qu'il eût été dangereux d'innover d'abord, mais que *présentement nous le pouvons avec moins d'inquiétude*. Droit-on bien pourquoi notre inquiétude dût être moindre *présentement* qu'elle n'étoit il y a un mois? — Il convient que *les constitutions de la Flandre sont marquées au coin de la sagesse & de la justice*, & prétend en même tems les bouleverser de fond en comble, en remplaçant les états actuels par une tourbe populaire. — *Quelle seroit, dit-il ailleurs, la situation de la patrie devant l'ennemi, si elle se trouvoit ainsi intérieurement agitée?* Supposition calomnieuse. Avant la publication du projet, la Flandre étoit profondément tranquille; personne ne songeoit à contester la légalité des états: mais ce qui est plus décisif encore, c'est qu'aujourd'hui même malgré le projet, malgré des pamphlets anarchiques sans nombre, malgré les scènes scandaleuses que les démocrates ont jouées à Bruxelles, la Flandre n'est point *agitée intérieurement*, & il n'y a pas de province Belgique où le contentement soit plus marqué. Il est donc cruel de vouloir l'*agiter*, & calomnieux de dire qu'elle l'est au point à ne pouvoir se soutenir devant l'ennemi. — Autre paradoxe. *L'expérience & les lumières que la nation acquerra successivement, peuvent*

seules avec une représentation nombreuse, le rendre (le travail de l'auteur) *permanent & stable*. Pauvres flamands! Vous avez vécu jusqu'ici heureux & contents. Dans l'Europe entière il n'y a pas de province qui puisse le disputer à la vôtre en richesses, en splendeur; ajoutons, en fait de sagesse, de mœurs, d'attachement sincère & constant à la vraie Religion, mere de tous les biens: & voilà qu'il vous faut commencer en 1790 à acquérir *des lumieres & de l'expérience*, & cela ne viendra que *successivement*; puis une *représentation nombreuse*, & alors vous aurez l'extrême satisfaction d'avoir rendu *permanent & stable* le travail de l'auteur du projet d'organisation. Or, quel est le vrai flamand qui puisse ne pas aspirer à cette gloire? Malheureusement il peut venir, & il viendra sans doute tôt ou tard, d'autres *organisans* qui auront tout autant de droit à souhaiter que leur travail soit *permanent*. Il faudra alors d'autres *lumieres & de nouvelles expériences*. — Qu'on juge de la cohue qui résultera d'un plan selon lequel il suffit d'avoir *un fond ou capital de 2000 florins pour être électeur*. Que d'intrigues, de cabales, de querelles, de corruptions & cela ne produira-t-il pas parmi le peuple, vu l'incroyable multitude des concurrens qui réaliseront cette condition dans la classe même la plus pauvre! Que deviendra le dur & patient laboureur, l'actif & économe artisan, le vigilant & industrieux négociant, lorsque le frêle capital de 2000 florins l'aura jetté dans les spéculations de la politique & de l'administration? *O cives, cives, quòusque vos perditum itis?* — Enfin, l'auteur après avoir copié le mieux qu'il a pu les idées françoises; pour qu'il ne manquât rien à une imitation fidelle, n'a pu se

dispenser d'anathématiser les *aristocrates*, & d'exprimer son respect pour les *maximes préservatives de l'aristocratie*. Cette dénomination aussi puissante que les mots magiques d'*abracadabra*, de *motus danata*, *prosperies lamberies*, lui a paru propre à produire de grands effets (a) : mais il est plus que sûr que cette magie n'agira pas sur les flamands ; ils sont trop bons chrétiens, & trouvent dans leurs vertus & leurs principes des amulettes souverainement efficaces. (b)

### D A N E M A R C K.

COPPENHAGUE (le 20 Février). Le baron de Sprengtporten, ambassadeur de S. M. Suédoise, a eu dimanche, 14 de ce mois, une audience particulière du prince-royal, dans laquelle l'on dit que ce ministre a déclaré, par ordre du roi, son maître, que S. M. Suédoise avoit cru devoir refuser les propositions de paix, qui lui avoient été faites par la Russie, & qu'elle étoit décidée à employer toutes ses forces, pour pousser la guerre avec vigueur. Dans les prin-

---

(a) Effets incroyables & terribles de ce mot chez les François, dern. Journal p. 436. — Dans une ville de ma connoissance, le petit peuple est dans une fureur aussi risible que réellement dangereuse contre ce qu'il appelle *stocades*, *astocades*, *istocades*. On lui a fait accroire que c'étoient des gens qui employoient le sang humain dans les civets, & qui mangeoient les cerveaux des enfans dans de petits pâtés.

(b) Déjà un de leurs compatriotes, M. le baron de Coppens, leur en a fourni un très-vigoureux dans un petit ouvrage intitulé : *Apperçu sur le véritable état des provinces Belges, en réponse à la brochure : QU'ALLONS-NOUS DEVENIR ?* On ne peut rien ajouter à la solidité de ses vues contre l'empirisme des innovations.

cipes de paix, que notre cour a embrassés, & qu'elle n'avoit abandonnés l'année dernière que pour être fidelle à ses engagemens, l'on sent aisément, combien la continuation de la guerre doit lui faire de la peine. Les obligations des traités & de la reconnoissance la lient à celle de Pétersbourg; & il lui en coûteroit de voir cette puissance & la cour impériale, son alliée, exposées aux attaques combinées d'une ligue, peu proportionnée à la balance des pouvoirs en Europe: mais nous ne savons à quoi attribuer l'affertion, répandue dans des feuilles publiques, qu'un corps de troupes Prussiennes doit se rassembler sous les ordres du duc Frédéric de Brunswick, pour maintenir le Danemarck en respect du côté du Holstein. Rien jusqu'ici n'annonce que des mesures ordinaires de précaution de la part de notre cour. L'on est occupé à l'établissement d'un commissariat de guerre dans le Holstein, ainsi qu'à prendre au service les personnes nécessaires pour les approvisionnemens & les transports des fourrages; & l'on a rempli les places d'enseignes dans tous les régimens, répartis en ce duché. Le feld-maréchal prince Charles de Hesse & le prince, son fils, partiront après-demain, pour faire un tour à Sleswig, d'où ils reviendront dans 6 à 8 semaines.

#### F R A N C E.

PARIS (le 5 Mars). Un grand nombre de provinces continue d'être en proie à tous les excès de la plus tyrannique anarchie. Dans la séance du 22 Février, M. Prieur a annoncé à l'assemblée-nationale une partie de ces scènes affreuses qui ont fait frémir la partie sensée de l'assemblée; les démocrates l'interrompirent plu-

sieurs fots, & l'accuferent d'exagération. » Je  
 » pense, a dit alors M. de Cazalès, que vos ames  
 » seroient cruellement & profondément affli-  
 » gées, quand même, dans ces troubles pres-  
 » que par-tout répandus, il n'y auroit d'in-  
 » cendié que les châteaux des nobles ; mais  
 » si j'en crois des récits dont il est impossible  
 » de récuser l'autorité, la guerre civile qui nous  
 » menace, seroit bientôt la plus terrible de tou-  
 » tes, la guerre civile de ceux qui n'ont rien  
 » contre tous ceux qui possèdent. . . . Je ne  
 » connois qu'une seule chose qui puisse faire  
 » regretter à quelqu'un l'ancien despotisme ;  
 » ce sont les ravages de l'anarchie actuelle :  
 » le désordre est à son comble ». A ces mots,  
 M. de Cazalès a été interrompu. » Jamais,  
 » a-t-il repris quand le murmure est tombé,  
 » jamais je n'interromps personne : comment  
 » le suis-je à chaque instant ? ». Dans ses con-  
 clusions, M. de Cazalès prétendit que la loi  
 martiale étoit insuffisante pour réprimer de si  
 grands désordres, & qu'il falloit donner au roi  
 un plein pouvoir exécutif. Mais l'assemblée étoit  
 bien loin d'adopter ce moyen, & chargea les  
 municipalités de remédier au mal.

*Lettre du parlement de Toulouse, séant en va-  
cations, au roi.*

Sire,

Les moyens que votre sagesse avoit cru devoir  
 employer pour faire cesser cet esprit d'insurrection  
 & de brigandage, qui a successivement désolé plu-  
 sieurs de vos provinces, paroissent avoir atteint  
 ce but desirable ; & si quelques désordres passagers,  
 suite inévitable du choc de tant d'intérêts divers &  
 de l'attente d'un nouvel ordre des choses, trou-  
 bloient par fois la tranquillité publique, les bons  
 citoyens espéroient au moins n'avoir plus à gémir  
 de semblables malheurs.

Quelle a été notre surprise, en apprenant que ce même esprit venoit de se manifester dans le Quercy, dans le Rouergue & dans quelques autres parties de notre royaume ! Des meurtres, des maisons, des châteaux incendiés ; d'autres pillés & démolis ; un grand nombre de propriétés ravagées ; en un mot, des excès de tous les genres, commis par les habitans de la campagne, viennent de retracer à nos yeux, dans une série de peu de jours, la même violence & les mêmes fureurs dont les effets ont si sensiblement affligé le cœur de votre majesté.

Dans d'autres tems, votre parlement auroit pu espérer de rétablir facilement le calme. Il lui eût suffi de prononcer votre nom. Le respect que ce nom sacré imprimoit dans les cœurs de tous vos sujets, rejaillissoit encore sur ceux à qui vous aviez donné le pouvoir de s'en servir pour leur commander l'obéissance ; & ce sentiment, nous osons le dire, étoit un des plus sûrs garans de leur félicité.

Ce tems n'est plus. Les ennemis du bien public, abusant de la crédulité de votre peuple, sont venus à bout de lui faire suspecter les intentions de ses magistrats, & de le rendre sourd à la voix de ceux qui l'aimoient, jusqu'à s'exposer quelquefois à perdre momentanément les bonnes grâces de votre majesté, quand il s'agissoit de le défendre contre les ministres pervers qui abusoient de votre confiance.

Il faut, Sire, l'avoir éprouvée cette situation douloureuse, où nous plaçoit souvent le double caractère de vos officiers & de dépositaires des droits de la nation, pour juger de l'amertume de nos sacrifices. Heureux encore, si, dans cet abandon général, votre parlement peut croire qu'on ne lui a pas enlevé l'affection & l'estime de son souverain ! Mais n'oublions pas qu'en écrivant à votre majesté, nous sommes excités par un devoir plus pressant que le besoin d'épancher notre douleur dans son sein paternel.

Votre parlement, Sire, a donc cru pouvoir tenter un moyen qu'il n'avoit jamais tenté sans succès. Un arrêt qui ordonneroit la recherche des auteurs des troubles qu'il est si important de découvrir ; qui enjoindroit aux municipalités de faire usage de tous les moyens que la loi a mis à leur disposition pour en arrêter les progrès ; qui exhorteroit tous les ja-

ges à redoubler de zèle & d'activité dans ces circonstances malheureuses, nous a paru propre à ralentir la marche aussi rapide qu'effrayante de cet esprit de brigandage & de dévastation.

Si cette démarche est infructueuse, nous ne mériterons pas le reproche d'avoir vu tant de calamités avec indifférence. Le silence eût été un crime. Quelques considérations l'eussent conseillé peut-être; mais il n'en est point au-dessus du devoir. Votre parlement a dû agir; il a dû vous faire connoître sans déguisement l'état des choses; & sans se parer d'une considération qu'il a presque entièrement perdue, il a dû vous dire que vous seul pouviez aujourd'hui remédier à tant de maux.

Après avoir affligé votre ame par le tableau de nos malheurs, qu'il nous soit permis un instant de ramener vos regards sur un objet qui vous offrira peut-être quelque consolation. En effet, c'est un spectacle qui doit avoir quelque douceur pour un roi, au milieu de ce flux & reflux d'opinions qui agitent tous les esprits, de retrouver, dans toute leur pureté, des sentimens de fidélité & d'amour dans le cœur de ceux qui, par devoir, sont obligés d'en faire une profession plus éclatante.

Oui, Sire, nous vous sommes fideles, & nous le serons jusqu'à notre dernier soupir.

Un nouvel ordre de choses sembloit nous promettre qu'il nous seroit permis désormais de nous abandonner sans réserve au serment de notre consécration: nous espérons, dans les beaux jours de la régénération de l'empire, n'avoir plus à craindre de tomber un seul moment dans la disgrâce de notre roi. Que cet avenir étoit consolant! Combien il devoit ranimer notre zèle! Qui nous eût dit que cette espérance si chère à nos cœurs, cette espérance qui nous avoit soutenus, quand le despotisme de vos derniers ministres cherchoit à nous accabler, ne seroit qu'une chimère, & que la perte de l'avantage de finir nos jours à votre service, seroit le prix de notre confiance?

Tout nous l'annonce cependant; mais, quelque regret que nous ayons à nous voir privés d'une prérogative aussi précieuse, & dont les loix les plus solennelles, garanties par la nation elle-même, nous assuroient la stabilité, nous le voyons s'appro-

cher sans effroi le terme, où, rentrés dans la vie privée, nous n'aurons plus à offrir à votre majesté que de stériles vœux pour la splendeur de son trône, & pour le maintien de la gloire de son auguste maison. Que d'autres soient les dépositaires de la puissance publique; que d'autres cooperent avec vous au bonheur de la nation, nous le verrons sans envie, si votre majesté daigne être persuadée que personne mieux que nous n'a mérité le titre de ses féaux.

La calomnie qui nous a attaqués avec tant d'audace dans le temple de la justice, nous poursuivra sans doute dans notre retraite: que pourront ses traits contre nous, si, au témoignage de notre conscience, nous pouvons joindre le témoignage imposant de vos bontés? Cet espoir est le seul motif qui puisse nous engager à continuer des fonctions que les dégoûts de toute espece, accumulés sur la magistrature, rendent, depuis quelque tems, si pénibles.

Nous sommes avec un profond respect,

Sire,

De votre majesté, les très-humbles, très-obéissans & très-fideles serviteurs & sujets,

*Les gens tenant la chambre séant en vacations de votre parlement de Toulouse.*

M. de Besenval a pris le très-sage parti d'abandonner la France au moment qu'il fut sorti de prison, *se hâtant*, disoit-il, *de quitter cette terre souillée d'un despotisme dont il n'y a pas d'exemple.* L'auteur de l'*Année littéraire*, fait à cette occasion les réflexions suivantes:

„ Le fameux procès de M. de Besenval, qui vient enfin d'être terminé, est un exemple récent & terrible des funestes effets que peut produire la prévention du peuple. Cet officier, privé de sa liberté contre toutes les formes, malgré sa qualité d'étranger, malgré un passe-port du roi, malgré les prières éloquentes d'un ministre qui demandoit justice & non pas une grace, quoiqu'il méritât bien assurément qu'on lui accordât des grâces; ce brave officier, fidele au roi, fidele à ses devoirs, a été retenu long-tems prisonnier, & gardé à très-grands

frais avec un appareil effrayant comme un captif important, destiné à repaître par son supplice la curiosité d'un peuple féroce & avide de vengeance : ce peuple étoit obstiné à le croire coupable sur le même fondement qui lui fait croire encore aujourd'hui que le projet de la cour étoit de bombarder Paris, & de faire massacrer tous les habitans de cette ville immense; absurdité qu'on n'a point eu de peine à lui persuader, toute grossière qu'elle est, & dont on s'est servi pour exciter sa fureur contre ce qu'on appelle *l'aristocratie & les aristocrates*. Il faut croire sans doute pour l'honneur de la commune, que ce ne sont pas ses propres lumières, mais la crainte du peuple & le desir de prévenir quelque sédition, qu'il lui ont dicté cette dénonciation foudroyante d'après laquelle M. de Besenval paroïssoit être le plus grand ennemi de la nation. Cependant on instruit le procès, les dénonciateurs cherchent de tous côtés des témoins avec un zèle infatigable. Parmi ces témoins les uns ne savent rien, les autres ne savent que des choses étrangères à la question, plusieurs savent des choses honorables & avantageuses à M. de Besenval; aucun ne peut articuler contre l'accusé un fait qui rende son innocence suspecte : le peuple, furieux de voir que sa victime est prête à lui échapper, témoigne son mécontentement; *d'officieux écrivains ont soin de l'aigrir & de l'enflammer encore*; on entend dire froidement dans les sociétés par des hommes qui se prétendent éclairés, qu'il faut une victime au peuple, que M. de Besenval, malgré son innocence, ne peut échapper au supplice attendu de la multitude avec impatience, qu'on saura bien trouver enfin des témoins qui diront quelque chose; & au ton dont ces horribles blasphèmes se prononcent, on croiroit que le sentiment de l'humanité est éteint dans le cœur des François, & qu'ils sont indignes de la liberté, puisqu'ils ne connoissent pas la justice. Cependant des menaces éclatent contre les juges : on est obligé de chercher des troupes : grâces soient rendues au courage, à l'intégrité, à la vertu des magistrats choisis pour juger les crimes de leze-nation, ils n'ont point trompé l'attente des honnêtes-gens, ils n'ont pas lâchement profané la sainteté de leur auguste ministère; & j'aime à croire qu'il n'y en avoit pas un seul parmi eux qui ne

fût prêt à braver la fureur du peuple, plutôt que de répandre le sang innocent. Ils ont donné un exemple de courage digne d'être suivi par tous les hommes en place. Le peuple a cessé ses menaces, quand il a vu qu'on n'en étoit pas épouvanté; il s'est contenu dans le devoir, quand il a reconnu qu'on se dispofoit à lui réfifter; & M. de Besenval a été élargi fans que cet événement ait caufé le moindre trouble. „

Ailleurs le même journalifte raifonne fur la fignification de ce mot *peuple*, qu'on emploie aujourd'hui par-tout, dont les factieux font leur cri de guerre.

„ Ce mot, dit il, dans le fens le plus étendu & le plus général, exprime la nation elle-même, la collection des habitans d'un pays; & dans ce fens-là il eft vrai de dire que le vœu général du peuple eft la loi; que c'eft dans le peuple que réfide la fouveraineté. Dans une acception plus reftrainte, on défigne, par le mot *peuple*, la claffe des citoyens qui ne font pas nobles. Mais aujourd'hui la diftinction de la noblefle étant détruite, le mot *peuple* ne peut plus s'employer dans ce fens-là. Enfin, fi l'on confulte la fignification la plus ordinaire & la plus ufitée, on entend par *peuple*, la claffe des hommes fans éducation, fans talens & fans fortune, qui vit uniquement du travail de fes mains, & qui eft deftinée aux fonctions les plus pénibles & les plus groffieres de la fociété. Cette claffe, en général, eft utile & eftimable; on y trouve des hommes bons & honnêtes, qui ont de la probité & des mœurs, la feule diftinction dont l'homme puiffe fe glorifier. Cependant il faut convenir qu'il y a une grande différence à faire entre le peuple des villes & celui des campagnes. L'innocence des occupations champêtres, la pureté de l'air, la folitude, l'éloignement des objets fcandaleux & corrupteurs, la fimplicité, la droiture, rendent le peuple des agriculteurs bien fupérieur aux esclaves du luxe de nos villes. Dans cette dernière claffe, je le dis à regret, il n'y a que trop d'individus qui déshonorent l'humanité, qui n'ont pris, des vices & des paffions de la fociété, que ce qu'il y a de plus groffier, de plus

odieux & de plus dégoûtant, & dans qui la raison humaine est tellement défigurée & dégradée, qu'elle se montre, à bien des égards, inférieure à l'instinct même des animaux; c'est cette classe qui enfante les séditions, les violences, les brigandages, les attentats contre l'ordre public; & malheureusement c'est à cette classe que l'on donne le plus communément le nom respectable de *peuple*. Ainsi dans un sens très-impropre, sans doute, mais avoué par l'usage, qu'est-ce que le peuple? Ce sont les scélérats qui ont pillé la maison de M. Réveillon qui les avoit nourris pendant la rigueur de l'hiver, saccagé l'asile des pauvres, la communauté de saint-Lazare, & qui ont terminé ces brillans exploits en se noyant dans des flots de vin dont ils avoient inondé les caves. Qu'est-ce que le peuple? Ce sont les vils bourreaux qui ont déchiré & mis en piéces M. Foulon, qui ont arraché le cœur & les entrailles à M. Berthier, & ont promené par les rues, en triomphe, la tête & les membres de ces infortunés; ce sont les abominables ministres de la *lanterne*, de cette lanterne, opprobre éternel de la nation Française. Qu'est-ce que le peuple? Ce sont les barbares qui ont impitoyablement massacré de malheureux gardes-du-corps sans défense, victimes de leur obéissance & de leur amour pour leur roi; ce sont les monstres qui ont mis en papillotes, & frisé les têtes coupées de ces braves militaires, & les ont, dans cet état, apportées à Paris à la suite du roi. Qu'est-ce que le peuple? Ce sont les assassins du maire de saint-Denis, du maire de Troyes &c. &c.; ce sont les brigands qui ont pendu un honnête boulanger à la face de l'hôtel-de-ville, dont il imploroit en vain le secours, qui ont porté la tête de ce malheureux à sa femme prête d'accoucher; qui ont demandé à grands cris la tête de M. Besenval innocent, & menacé les juges qui refusoient de se rendre complices de leur fureur.

Je conçois très-bien que l'assemblée-nationale craigne un peuple de cette espece; mais je ne conçois pas pourquoi elle s'est mise elle-même & nous a mis aussi dans une situation à le craindre. Si, dans la frayeur que lui inspire ce nouveau despote, elle cherche à le flatter; si c'est le caprice de cette classe d'hommes qui dicte les loix nouvelles; si ses goûts

& ses inclinations sont la règle de nos institutions sociales, & si c'est à de pareilles divinités qu'on sacrifie le clergé, la noblesse, la majesté royale, & tous les usages d'une monarchie de quatorze siècles, quelle affreuse perspective l'avenir nous présente! & quelle effroyable & avilissante tyrannie que cette prétendue liberté!

### NOUVELLES DIVERSES.

Les états Belges ont reçu de L. A. R. les ci-devant gouverneurs une lettre accompagnée d'une déclaration de Leopold II, roi de Hongrie. Ces pièces (qui me sont venues trop tard pour avoir place dans ce journal) sont bien différentes de la lettre du C. de Cobentzl rapportée ci-dessus. Après l'offre des conditions les plus avantageuses, on laisse encore aux Belges la liberté d'y ajouter toutes les clauses qui rendroient aux futurs souverains impossible l'infraction de leurs privilèges. Léopold déclare qu'il n'a eu aucune part ni directement ni indirectement dans ce qui a eu lieu sous le règne de l'empereur; qu'il a constamment désapprouvé les infractions faites à la Joyeuse-Entrée, la cassation du conseil de Brabant & des états, l'établissement du séminaire-général, l'atteinte portée à l'autorité & aux droits des évêques, la suppression des abbayes &c. (comment concilier cela avec le conciliabule de Pistoie, & les affaires qui se sont passées en Toscane au su & vu du monde entier? Et c'est un roi qui parle!). — La ville, le clergé & le Franc de Bruges ont opiné pour tenir en suspens tout ce qui regarde le projet d'organisation; on espère que ce délai suffira pour ouvrir les yeux sur le danger de cette inutile spéculation, & suivre l'avis de ce sage Politique qui craignoit tant *exempli vim & rerum incrementa fallentia*. — Les gazettes qui ont annoncé que les états de Flandre alloient rendre leurs délibérations publiques, ont fait tort à cette auguste assemblée, qui n'a jamais songé à une opération si impolitique: ce sont les résolutions qui seront rendues publiques, & elles sont faites pour l'être. — On n'attendoit Léopold II à Vienne que pour le 4 Mars. Les dispositions des Hongrois à son égard ne sont pas encore connues; celles de

l'Empire le font bien moins encore. On assure que les offres faites aux provinces Belghiques ont été unanimement refusées. L'union de ces provinces se consolide, les divisions s'évanouissent; les intrigans sont confondus; & ceux dont ils avoient, pour un moment, surpris la bonne foi, reviennent aux vrais principes avec un zele digne de leur patriotisme.

---

Dans son n. 25, le journaliste de Herve m'attribue des sentimens ennemis de l'ordre & du bien public, exprimés dans un pamphlet où l'écriture-Sainte est contournée d'une manière indécente & sacrilege en faveur des cohues populaires. Je pourrois me dispenser de réclamer contre cette imposture, si je ne craignois que ceux qui ne me connoissent pas assez, ne me crussent capable de trahir ma patrie dans un moment, où ses crises & ses souffrances font le sujet de mes peines personnelles. Jamais je n'ai connu ni faction ni factieux, sinon pour les détester: jamais leurs promesses ni leurs menaces, leurs éloges ni leurs injures ne me feront changer de principes.

Et comment aurois-je pu vouloir engager les respectables curés de la Belgique à se soulever contre la constitution, en leur promettant d'*augmenter leurs compétences pastorales*? Comment en aurois-je pu avoir une idée si vile & si fausse? — Comment aurois-je pu dire que la Religion catholique étoit menacée par les princes protestans, tandis qu'au su & vu de tout le monde, ils en font hélas! presque les seuls protecteurs; que ce sont eux qui ont sauvé en Allemagne la primauté pontificale, l'autorité des nonces, & effuyé en une infinité d'occasions les pleurs de la grande & affligée mere des chrétiens, déchirée par les princes

foi-disant catholiques ? Mais c'est là un article que je traiterai à la première occasion avec le développement convenable.

On aura une nouvelle preuve de la bonne foi de ce périodiste, quand on saura que c'est au moment même que je lui ai adressé ma *Lettre au C. E. A.*, sur le danger des innovations, sur l'empirisme des spéculateurs, sur les malheurs des peuples gouvernés *arbitrio popularis auro* ; que c'est, dis-je, dans ce moment que cet honnête écrivain (au lieu d'insérer, comme je l'en priois, cette Lettre dans sa feuille) m'attribue le langage des ennemis de la patrie, qu'il me fait réciter des vœux en faveur de l'anarchie & des tourbes tumultueuses. . . . Que penser d'un parti dont les agens & émissaires comptent entre leurs moyens les plus odieuses calomnies ; qui fonde son espoir sur les illusions à faire à la multitude ; & qui estime assez peu le peuple sur lequel il se flatte de dominer, pour espérer qu'il donnera dans des pièges si grossièrement ourdis ?

J'ai reçu la lettre de Bruges où l'on se plaint de ce que je suis si *violent* dans mes plaintes contre les novateurs. Je félicite les âmes tranquilles & rassurées qui regardent comme des bagatelles & des amusemens, toutes ces spéculations que les oisifs & les intrigans opposent à la constitution Belgique : mais je ne saurois être de leur avis.

art.

*Nec dicas, cur ego amicum  
Offendam in nugis ? Hæ nugæ seria ducunt  
In mala.*

Indépendamment des dangers qui nous menacent du dehors tandis que les *projets* troubleront le dedans, que deviendra la Belgique quand son

état politique sera formé sur les idées disparates de tous ces raisonneurs, dont il n'y en a pas deux qui se retrouvent exactement dans la même conclusion? L'un veut une organisation provisionnelle, l'autre une permanente; celui-ci la veut très-nombreuse, l'autre beaucoup moins. Il faut une distinction d'ordre, il n'en faut pas. Les états doivent exercer l'autorité provisoirement, ils doivent l'avoir pour toujours &c. &c. On ne finiroit pas si on vouloit raconter tout ce que chaque siffisant imagine pour le mal public; & quand on auroit tout raconté, on verroit enfin la belle figure :

*Humano capiti cervicem pictor equinam  
Jungere si velit, & varias inducere plumas,  
Undique collatis membris : ut turpiter atrum  
Definat in piscem mulier formosa superne :  
Spectatum admissi risum teneatis amici?  
Credite, Pijones, isti tabulæ fore librum  
Perfibilem, cujus, velut ægri somnia, vanæ  
Fingentur species : ut nec pes, nec caput unū  
Reddatur formæ.*

Hor. *ibid.*

Le fauteuil est le mot de la dernière énigme.

**S**UR un mont élevé nature m'a placée;  
Je ne puis naître ailleurs qu'en ce noble séjour,  
Où l'or le plus souvent, quand je paroïs au jour,  
Voit sa belle couleur par la mienne effacée.

Souvent la vanité me charge d'un trésor,  
De riches diamans, de fleurs, de soie & d'or,  
Et chaque sexe enfin m'accommode à sa guise.

La règle du clergé me met en habit court,  
Le peuple qui le suit, comme lui me méprise;  
Mais en revanche aussi l'on m'ajuste à la cour.

Dans le dernier Journal, p. 370, l. 1 de la note, sous du roi, lisez sous la protection du roi. — p. 391, l. 11, sed &, lisez sedet. — p. 393, l. 9, le renvoi à la note (a) doit être placé l. 15, après métaphysique. — p. 396, l. 19 de la note, maintient, lisez maintiens. — p. 406, l. 21, visée, lisez risée. — *Ibid.*, l. 28, après femmes, placez un point. — p. 416, l. 4, consacrés à Dieu sous l'invocation de sa bienheureuse mere, il faut consacrer à Dieu sous l'invocation de la bienheureuse Vierge. L'exacritude du langage rhéologique le demande ainsi. Car le nom de Dieu se prend ici pour les trois personnes, pour la nature de Dieu en trois hypostases. Voyez ce que nous avons dit là-dessus, Mars 1774, p. 210. — p. 436, l. 40, de le suivre, lisez de les suivre.

Dans quelques exemplaires de ce Journal, p. 506, l. 22, tibi, lisez te.

## T A B L E.

POLOGNE	(Varsovie.	477
SUEDE	(Stockholm.	478
ITALIE	(Rome.	<i>ibid.</i>
ALLEMAGNE	{ Vienne.	489
	{ Cologne.	491
ANGLETERRE	(Londres.	494
PAYS-BAS	{ Bruxelles.	496
	{ Louvain.	502
	{ Andennes.	507
	{ Gand.	508
DANEMARCK	(Coppenhague.	511
FRANCE	(Paris.	512
NOUVELLES DIVERSES.		520

